



**CC LE GRESIVAUDAN (SADI) –**

**Assainissement**

**2022**

**RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE**

## Table des matières

<b>EDITORIAL</b> .....	<b>5</b>
<b>L'ESSENTIEL DE L'ANNEE</b> .....	<b>6</b>
<b>LES CHIFFRES CLES</b> .....	<b>7</b>
<b>LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE</b> .....	<b>8</b>
<b>LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE</b> .....	<b>8</b>
<b>LE CONTRAT</b> .....	<b>10</b>
<b>LA VIE DE VOTRE CONTRAT</b> .....	<b>11</b>
Les avenants du contrat .....	11
<b>PRESENTATION DE L'ENTREPRISE</b> .....	<b>12</b>
UNE NOUVELLE AMBITION POUR L'EAU DECLINEE AU PLUS PRES DES TERRITOIRES .....	13
SAUR ET VOUS, ALLIER QUALITE DE SERVICE, PROXIMITE ET PERFORMANCE DE VOTRE CONTRAT .....	13
LE CPO ANIMATEUR D'EXCELLENCE OPERATIONNELLE .....	14
PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU .....	15
LA RECHERCHE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'ENVIRONNEMENT (STEP ≥10 000 EH) .....	18
<b>LA REUT ; UN BESOIN, UNE ALTERNATIVE, UNE SOLUTION ENVIRONNEMENTALE DURABLE.</b> .....	<b>20</b>
<b>LES REPRESENTANTS DU CONTRAT</b> .....	<b>22</b>
<b>LE PATRIMOINE DE SERVICE</b> .....	<b>24</b>
<b>VOTRE PATRIMOINE</b> .....	<b>25</b>
<b>LE RESEAU</b> .....	<b>25</b>
Répartition par matériau .....	25
Répartition par diamètre .....	25
<b>BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE</b> .....	<b>26</b>
<b>LE TRAITEMENT</b> .....	<b>27</b>
<b>Charge hydraulique</b> .....	<b>27</b>
<b>Charge polluante</b> .....	<b>27</b>
<b>Les volumes (en m3)</b> .....	<b>27</b>
<b>Les consommations énergétiques</b> .....	<b>27</b>
<b>Les boues et les sous-produits</b> .....	<b>27</b>
Production de boues (en tMS) .....	27
Evacuation des boues (en tMS) .....	27
Les sous-produits : Refus Grille (en kg) .....	28
Les sous-produits : les sables (en Kilogrammes) .....	28
Les apports extérieurs (en kg) .....	28
<b>LA QUALITE DU TRAITEMENT</b> .....	<b>29</b>
<b>SYNTHESE DE LA CONFORMITE DES STEP</b> .....	<b>30</b>
Nombre de bilans journaliers réalisés .....	30
Conformité des stations d'épurations .....	30
<b>LES INDICATEURS DE PERFORMANCE</b> .....	<b>31</b>
<b>LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007</b> .....	<b>32</b>
Qualité des rejets .....	32
Performance de réseau .....	33
<b>LES INTERVENTIONS REALISEES</b> .....	<b>34</b>
<b>LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION</b> .....	<b>35</b>
Les opérations d'hydrocurage du réseau .....	35
Les passages caméra .....	35

<b>LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE .....</b>	<b>36</b>
<b>LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION .....</b>	<b>37</b>
<b>LE CARE.....</b>	<b>40</b>
<b>LE CARE.....</b>	<b>41</b>
<b>METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE .....</b>	<b>42</b>
Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques .....	42
<b>ANNEXES.....</b>	<b>46</b>
TELEGESTION DES INSTALLATIONS - ARRET DU RTC ET DU GSMDATA .....	47
L'arrêt progressif de l'exploitation du RTC .....	47
L'arrêt progressif de l'exploitation du GSM data.....	48
Evolution et aménagement à prévoir .....	48
LES EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES APORTEES PAR LE NOUVEL ARRETE MINISTERIEL DU 20 NOVEMBRE 2017 RELATIF AU SUIVI EN SERVICE DES EQUIPEMENTS SOUS PRESSION.....	51
EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES PRINCIPALES 2020 CONCERNANT LES SYSTEMES DE COLLECTE EN ASSAINISSEMENT : PRECISIONS CONCERNANT LA MISE EN PLACE DU DIAGNOSTIC PERMANENT ET ETENDU DE PERIMETRE DES ANALYSES DE RISQUES DE DEFAILLANCE .....	53
1. Rappel de l'évolution réglementaire .....	53
2. Focus sur la mise en place de la démarche du diagnostic permanent (arrêtés du 21 juillet 2015, du 31 juillet 2020 et guide ASTEE de février 2020).....	55
C'est quoi le diagnostic permanent ? .....	55
<b>ATTESTATIONS D'ASSURANCES.....</b>	<b>57</b>
Attestation Dommages aux Biens.....	57
Responsabilité civile .....	58
Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment).....	59
Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement .....	62
Attestation Tous risques chantiers .....	63
<b>LE PATRIMOINE DE SERVICE .....</b>	<b>64</b>
<b>LES INSTALLATIONS.....</b>	<b>65</b>
LE RESEAU.....	65
CONSOMMATION D'ENERGIE .....	66
<b>LES INDICATEURS DE PERFORMANCE .....</b>	<b>67</b>
LISTE DES DONNEES NECESSAIRE A L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE :.....	68
DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT .....	70
<b>LES INTERVENTIONS REALISEES.....</b>	<b>71</b>
<b>LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION.....</b>	<b>72</b>
Les opérations d'hydrocurage du réseau .....	72
<b>LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE .....</b>	<b>74</b>
Les interventions de maintenance 2ème niveau .....	74
Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques .....	75
Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage .....	75
Les interventions de contrôle réglementaire ouvrant automatique .....	75
<b>LES OPERATIONS DE RENOUELEMENT .....</b>	<b>76</b>
<b>ANNEXES COMPLEMENTAIRES .....</b>	<b>86</b>
<b>A.INFORMATIONS GENERALES - EPURATION LE TOUVET .....</b>	<b>88</b>
A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE.....	88
A.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE .....	88
<b>A. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE.....</b>	<b>89</b>
A.1. LES RACCORDEMENTS.....	89
A.1.1. Les raccordements domestiques.....	89

A.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements.....	89
A.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	89
A.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE .....	90
A.3.1. Les contrôles de raccordements.....	90
A.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra.....	90
A.3.3. Diagnostics eaux claires parasites .....	90
A.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales .....	90
A.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE.....	90
A.4.1. Les postes de relèvement.....	90
A.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien.....	90
A.4.3. Quantité et destination des sous-produits évacués au cours de l'année .....	92
A.5. Bilan des déversements au milieu par le système de collecte .....	92
A.6. Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance du système de collecte .....	94
A.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE .....	95
<b>B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT – LE TOUVET .....</b>	<b>96</b>
B.1. BILAN SUR LES VOLUMES .....	96
B.1.1. Volume entrant dans le système de traitement.....	96
B.1.2. Volume sortant du système de traitement .....	97
B.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant.....	98
B.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE .....	100
B.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles.....	100
B.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement .....	102
B.2.3. La pollution déversée en tête de station .....	104
B.2.4. Le calcul des rendements .....	109
B.2.5. Le suivi bactériologique .....	110
B.2.6. Le suivi du milieu récepteur .....	110
BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS .....	111
B.2.7. Les boues.....	111
B.2.8. Les autres sous-produits.....	112
B.2.9. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU .....	112
B.3. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS .....	112
B.3.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année .....	112
B.3.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année .....	112
B.4. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE.....	113
B.4.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement.....	113
B.4.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement .....	113
B.4.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet.....	113
B.5. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE .....	113
Paramètres physicochimiques .....	113
<b>EVALUATION DE LA CONFORMITE EUROPEENNE .....</b>	<b>115</b>
<b>EVALUATION DE LA CONFORMITE LOCALE .....</b>	<b>116</b>
B.6. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE .....	117
B.7. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT .....	117
<b>LE GLOSSAIRE.....</b>	<b>132</b>
<b>LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES.....</b>	<b>138</b>

# EDITORIAL



Monsieur le Président,

Nous sommes heureux de vous faire parvenir le Rapport Annuel du Délégué (RAD) qui rend compte de l'activité et de l'engagement du groupe Saur sur votre territoire.

Celui-ci comporte l'ensemble des éléments techniques, organisationnels et financiers qui vous permettent, ainsi qu'à vos services, un suivi régulier du service de l'assainissement et des indicateurs de performance que nous avons définis ensemble. Saur a toujours apporté une attention toute particulière à cette gouvernance partagée du service de l'assainissement, sous votre autorité.

Vous le savez, notre Groupe s'est profondément transformé guidé par une raison d'être forte : agir, fédérer et militer afin de redonner à l'eau la valeur qu'elle mérite. Cet engagement, nous lui donnons corps chaque jour à vos côtés, pour réaliser ensemble la transition hydrique de nos territoires. La sécheresse et le stress hydrique que nous avons connus en 2022 nous y enjoignent, plus que jamais.

Pour cela, le groupe Saur dédie toute son expertise opérationnelle à la préservation de la ressource et investit fortement dans les outils digitaux pour continuer de vous proposer les solutions les plus innovantes du secteur. A titre d'exemple, l'un des indicateurs que nous pilotons au quotidien et que nous avons choisi de publier en toute transparence est le nombre de mètres cubes d'eau économisés. En 2023, avec vous, nous déploierons également de nouveaux dispositifs permettant d'alimenter nos stations grâce à de l'énergie renouvelable. Ensemble, nous prenons le chemin vers une alimentation en eau et un traitement des eaux usées responsables et durables.

La communication de ce RAD doit être l'occasion d'un moment privilégié d'échanges, dans la transparence, et de projection vers l'avenir, afin d'imaginer et construire ensemble la meilleure performance de votre service de l'assainissement pour le bien commun.

Nos équipes locales sont toujours à votre écoute et à votre disposition. A travers elles, et en mon nom, je vous remercie de la confiance que vous nous accordez tous les jours pour servir votre territoire et pour faire avancer la préservation de la ressource en eau.

**Patrick Blethon**

**Président Exécutif de Saur**



# L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

Les temps forts et les chiffres clés de l'année d'exercice

1.

## LES CHIFFRES CLES



**35,05** kmL de réseau dont :

- **35,05** kmL de réseau Eaux usées

**4 225** ml hydrocurés avec le camion



**9** Postes de relèvement



**1** station d'épuration

**18 000** eq/hab.



Boues évacuées : **110,21 tMS**

**768 405** m<sup>3</sup> épurés



**100%** des bilans réalisés sont conformes.



## LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE

- Le 12/01/2022, abandon de l'ancien poste de relevage du tronc commun et mise en service du nouveau poste qui a été déplacé en raison des aménagements pour les crues.
- Du 04/07/2022 au 08/07/2022, remplacement de l'intégralité de la double peau de la serre de séchage réalisé par l'entreprise HYDREA ainsi que des 2 gonfleurs de celle-ci.

## LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE

### Travaux sur le réseau réalisés par Saur ou autre

Commune	Date	Adresse	Entreprise	Nature et détails des travaux réalisés
GONCELIN	11/04/2022	Chemin du cimetière	SAUR	Hydro curage de 155 ml
SAINT VINCENT DE MERCUZE	17/06/2022	Chemin de l'empereur	SAUR	Hydro curage de 974 ml
LE TOUVET	26/10/2022	Chemin de l'empereur	SAUR	Hydro curage de 824 ml
LE TOUVET	27/10/2022	Chemin de l'empereur	SAUR	Hydro curage de 445 ml
LE TOUVET	15/11/2022	Chemin de charmillion / ch de la ripe	SAUR	Hydro curage de 400 ml
LE TOUVET	16/11/2022	Chemin de charmillion / rivaux / ripe	SAUR	Hydro curage de 626 ml
LE CHEYLAS	01/12/2022	Canal de renevier	SAUR	Hydro curage de 495 ml
SAINT VINCENT DE MERCUZE	01/12/2022	Rue de la combe d'allox	SAUR	Hydro curage 306 ml
				<b>TOTAL CURAGE SUR LE RESEAU SYNDICAL = 4 225 ml</b>

### Travaux sur les postes de relevage réalisés par Saur ou autre

Commune	Date	Adresse	Entreprise	Nature et détails des travaux réalisés
GONCELIN	03/01/2022	PR LA GARE	SAUR	Remplacement caillebotis de la bêche
GONCELIN	04/01/2022	PR LA GARE	SAUR	Renouvellement de la sonde piézométrique de niveau
GONCELIN	12/01/2022	PR VILLARD BOZON	SAUR	Remplacement de l'ampèremètre d'une pompe dans l'armoire électrique
GONCELIN	12/01/2022	PR LE TRONC COMMUN	SAUR	Mise en service du nouveau PR LE TRONC COMMUN
LE CHEYLAS	03/03/2022	PR LES ILES	SAUR	Renouvellement du ballon anti-bélier
LE CHEYLAS	25/08/2022	PR LES BLACHES	SAUR	Renouvellement de la poire de niveau bas

GONCELIN	30/08/2022	PR LE TRONC COMMUN	SAUR	Renouvellement de la poire de niveau haut
LE TOUVET	24/10/2022	PR LA FRETTE	SAUR	Renouvellement de la pompe n°1

### Travaux sur la STEP réalisés par Saur ou autre

Commune	Date	Adresse	Entreprise	Nature et détails des travaux réalisés
LE TOUVET	07/04/2022	Chemin du marney	SAUR	Renouvellement de l'électro vanne de lavage de la centrifugeuse
LE TOUVET	13/04/2022	Chemin du marney	SAUR	Renouvellement de la sonde piézométrique de la fosse de matière de vidange n°1
LE TOUVET	11/05/2022	Chemin du marney	SAUR	Renouvellement de l'agitateur A du bassin d'aération ainsi que son treuil + câble inox
LE TOUVET	30/06/2022	Chemin du marney	SAUR	Renouvellement de l'agitateur de la fosse de matière de vidange file n°2
LE TOUVET	Du 04 au 08/07/2022	Chemin du marney	HYDREA	Renouvellement de la bâche de la serre de séchage
LE TOUVET	12/07/2022	Chemin du marney	SAUR	Renouvellement du kit de la vanne à étranglement du préleveur de sortie (membrane + moteur du piston)
LE TOUVET	06/09/2022	Chemin du marney	SAUR	Renouvellement du variateur de la pompe de relevage n°1 du poste de relevage d'entrée
LE TOUVET	08/11/2022	Chemin du marney	SECOFRAN	Renouvellement des 2 variateurs (bol + vis) de la centrifugeuse
LE TOUVET	05/12/2022	Chemin du marney	SAUR	Renouvellement de l'agitateur de la fosse de matière de vidange file n°1



## LE CONTRAT

Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation

## LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Suite aux transferts de compétences eau et assainissement à la CC Le Grésivaudan au 1 Janvier 2018, le Syndicat d'Assainissement des Iles actuellement composé de 9 communes (GONCELIN / La FLACHERE / Le CHEYLAS / Le TOUVET / MORETEL de MAILLES / SAINTE MARIE du MONT / SAINT PIERRE d'ALLEVARD / SAINT VINCENT de MERCUZE / THEYS), a été dissous au 31/12/2017 et sa compétence transférée à la Communauté de communes Le Grésivaudan.

**Nom de la Communauté de communes :** Le Grésivaudan  
**Le Président :** Monsieur BAILE HENRI  
**Directrice :** Madame GUIGUET Danièle  
**Siège :** Le Grésivaudan 390, Rue Henri Fabre 38926 CROLLES Cedex  
**Téléphone :** 04 76 08 04 57  
**E-mail :** [bienvenue@le-gresivaudan.fr](mailto:bienvenue@le-gresivaudan.fr)

Le service de l'assainissement du contrat CC LE GRESIVAUDAN est délégué à SAUR dans le cadre d'un(e) Marché public de prestation. Le contrat, signé à la date du 1 mai 2017, arrivera à échéance le 30 avril 2027.

### Les avenants du contrat

AVENANT N°1	
Objet	Transfert du contrat
Date de prise d'effet	01/05/2017



# saur

# mission water

## PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Préserver la ressource la plus précieuse de notre planète

## UNE NOUVELLE AMBITION POUR L'EAU DECLINEE AU PLUS PRES DES TERRITOIRES

Acteur depuis près d'un siècle de la protection de l'eau et de l'environnement, le groupe Saur agit aux côtés des territoires et délivre au quotidien des services essentiels pour et en lien avec ses clients collectivités, entreprises et citoyens.

Forte d'un nouveau projet d'entreprise durable et d'un nouveau positionnement, Saur confirme son engagement pour répondre au mieux aux besoins des territoires et aux défis de la transition écologique et hydrique.

Cette ambition est portée par notre raison d'être :

« Militer pour que tous les acteurs (collectivités, industriels, citoyens, agriculteurs, associations, société civile dans son ensemble) accordent à l'eau la valeur qu'elle mérite. Au-delà de notre métier d'origine – gérer l'eau de façon responsable, en qualité et en quantité suffisantes – nous nous engageons à agir et convaincre, afin qu'ensemble, nous investissions pour économiser l'eau et que nous inventions de nouveaux modèles pour préserver la ressource la plus précieuse de notre planète ».

Nous déclinons à horizon 2025 notre stratégie et volonté d'action et de changement au travers de 9 engagements de développement durable comme : vendre des économies d'eau et plus uniquement des M<sup>3</sup>, contribuer à la décarbonation des industries, innover en continu, plus vite et de façon responsable, contribuer à la vie locale, autant économique que sociale...

A ces engagements s'ajoutent de nouveaux objectifs de performance extra-financière : - 0,5 % par an de volumes d'eau prélevés par abonné, - 83 % d'intensité carbone de ses opérations en 2025 par rapport à 2020... Pour en savoir plus : rapport intégré 2021 de Saur, disponible sur le site saur.com.



## SAUR ET VOUS, ALLIER QUALITE DE SERVICE, PROXIMITE ET PERFORMANCE DE VOTRE CONTRAT

Pour répondre au mieux à vos besoins et pour atteindre ses objectifs de protection de la ressource, Saur a adopté un maillage permettant de déployer sur chacun des territoires les moyens opérationnels et techniques adéquats. Au sein de sa division Eau France, Saur et ses filiales Cise TP et Stereau concentrent également toutes les expertises nécessaires à l'amélioration de la performance de votre contrat et au développement de votre patrimoine réseau et usine.

Pour opérer au quotidien vos services d'eau et d'assainissement et vous garantir réactivité et efficacité, Saur assure une couverture nationale grâce à 10 Directions Régionales, 21 Directions d'Exploitation en charge de l'exécution de votre contrat et 16 Centres de Pilotage Opérationnel (CPO) qui centralisent la supervision et le pilotage en temps réel de votre exploitation.

## **LE CPO ANIMATEUR D'EXCELLENCE OPERATIONNELLE**

Le Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Il intègre, traite, analyse et valorise en continu des données issues d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24.

Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences à votre service en intégrant les enjeux spécifiques à votre territoire.

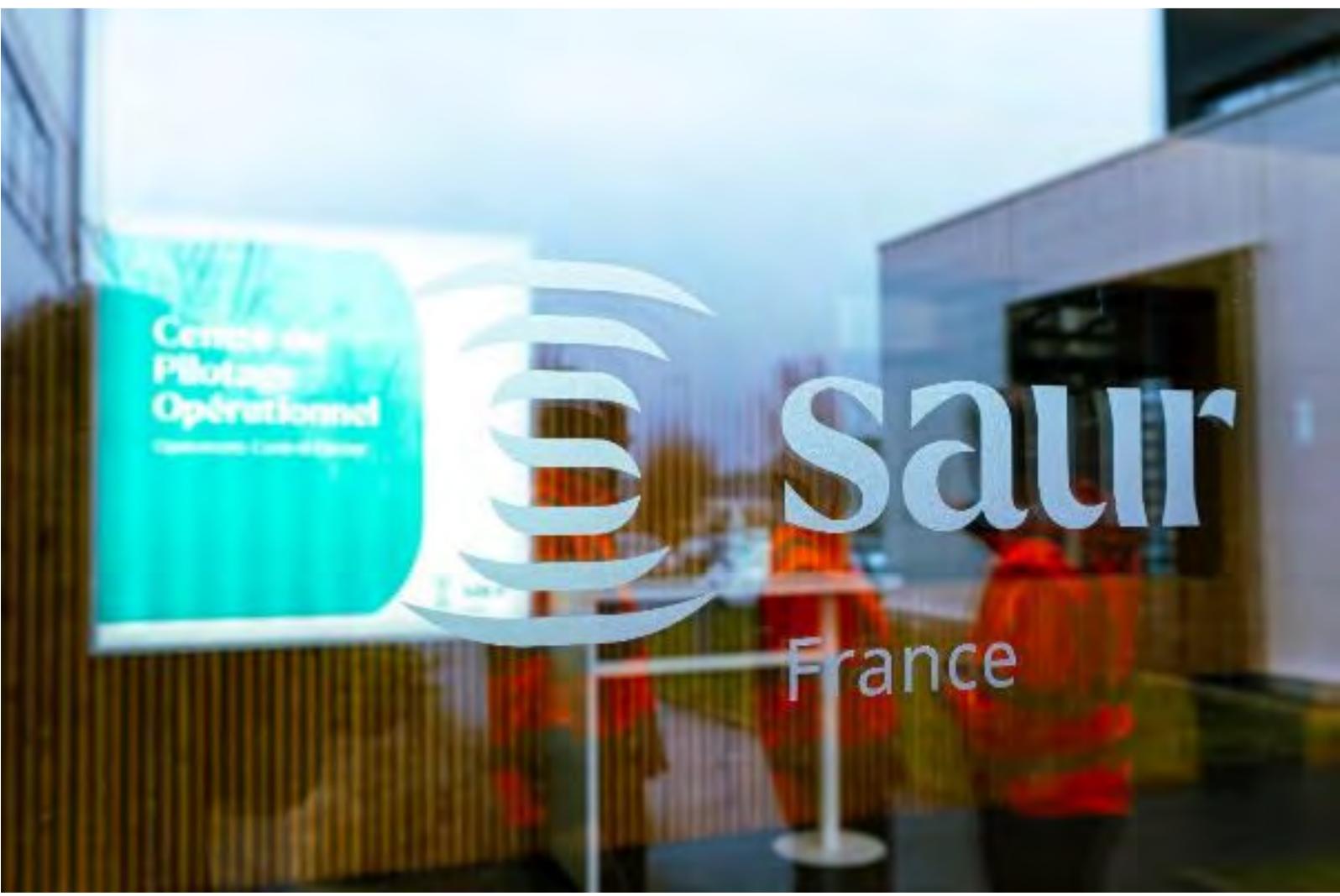
Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de la politique de l'eau de votre territoire.

Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'information des différents capteurs.

Le CPO met à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.



Cette organisation nous permet de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix maîtrisé.



## PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

Les exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015 et l'arrêté modificatif du 31 juillet 2020 entrent en vigueur progressivement. SAUR prépare déjà la prochaine échéance : l'extension de la mise en place du diagnostic permanent aux systèmes  $\geq 2\,000$  eqH avant le 31/12/2024.

SAUR dispose d'outils de fond (SIG, GMAO et supervision) afin de vous garantir un diagnostic permanent complet accompagné d'indicateurs de performance pertinents, et de vous assurer un programme d'exploitation optimal, travaillant dans une boucle d'amélioration continue.

Nous continuons à vous accompagner dans vos enjeux d'aujourd'hui : **protection du milieu naturel, surveillance des installations, sécurisation du fonctionnement et pérennisation du patrimoine**, ainsi que de vous conseiller sur les enjeux de demain, notamment la **transition énergétique**.

Grâce à son organisation et ses nouveaux outils, SAUR améliore durablement sa performance opérationnelle pour préserver votre milieu naturel.



### ASSURER LA CONFORMITE REGLEMENTAIRE

L'autosurveillance mise en place sur nos systèmes d'assainissement (collecte et traitement) permet un suivi régulier des performances des installations, en détectant toute dérive.

L'évaluation de la conformité réglementaire est faite au fil de l'eau, avec un reporting adapté.

### PROTEGER LE MILIEU NATUREL

**GALATE**, outil SAUR par excellence, permet l'analyse multicritères de sensibilité des postes de pompage.

Intégré dans notre stratégie d'exploitation et dans nos outils de diagnostic permanent, il vous permet en plus de minimiser le risque et l'impact d'éventuels déversements vers les milieux d'usage sensible



### SECURISER LE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS

L'arrêté du 21/07/2015 et l'arrêté modificatif du 31/07/2020 renforce les exigences de sécurisation des installations, notamment en élargissant le périmètre de réalisation d'analyses de risques de défaillance aux bassins et postes : SAUR vous accompagne en proposant des analyses de risques, assorties de plans d'actions permettant ainsi d'améliorer la fiabilité et la sécurité de vos installations et d'enrichir le diagnostic permanent avec ces informations.

### TRANSITION ENERGETIQUE

PRODUIRE DE L'ENERGIE VERTE : R&D

Les procédés de la R&D de SAUR :

**La méthanisation** permet de développer de l'énergie à partir de la digestion des boues de station d'épuration et de déchets organiques périurbains.

**100% de l'énergie consommé sur vos sites est issu d'électricité verte.**



## DIAGNOSTIC PERMANENT : UNE DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE ET DE SECURITE

CONNAITRE ET SURVEILLER VOS SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT EN VUE DE REDUIRE LEUR IMPACT SUR LE MILIEU, SECURISER LA SANTE PUBLIQUE, PERENNISER LE PATRIMOINE ET MAITRISER LES NUISANCES

La mise en place du diagnostic permanent pour les agglomérations de taille  $\geq 10\ 000$  équivalents habitants (EH) est exigé depuis 31 décembre 2021. L'obligation sera étendue aux agglomérations  $\geq 2\ 000$  EH le 31 décembre 2024.

Le diagnostic permanent est une démarche visant à :

**1° Connaître, en continu, le fonctionnement et l'état structurel du système d'assainissement ;**

**2° Prévenir ou identifier dans les meilleurs délais les dysfonctionnements de ce système ;**

**3° Suivre et évaluer l'efficacité des actions préventives ou correctrices engagées ;**

**4° Exploiter le système d'assainissement dans une logique d'amélioration continue.**

Agissant sur les plans techniques et financiers, et complémentaire au schéma directeur, cette démarche intègre les spécificités de chaque collectivité et système d'assainissement :



*Extrait du Guide ASTEE « Articulation du diagnostic permanent avec les autres démarches »*

Pour vous aider à respecter cette obligation, SAUR, qui a participé activement au Groupe de Travail ASTEE sur cette thématique, **pourra vous accompagner au moyen de supports méthodologiques établis à cet effet.**

Cette méthodologie est fondée sur le **renforcement des moyens humains et le développement des outils informatiques.**

Les équipes d'exploitation de SAUR disposent ainsi d'une **plateforme unique de restitution, la plateforme Diag**

**360.** Alimentée par des millions de données (données patrimoniales, mesures télégrées, données pluviométriques ...), elle regroupe à la fois des modules de suivi de fonctionnement des ouvrages du système d'assainissement :

- Ouvrages sur le réseau (**PR/MR**),
- Ouvrages de déversement (**DO/TP**)
- Stations d'épuration (**STEP**)

et des modules de quantification, diagnostic et suivi des problématiques du service identifiés dans le guide ASTEE :

- Quantification des Eaux Claires Parasites (**ECP**)
- Analyse de production d'hydrogène sulfuré et odeurs (**H2S**)
- Cartographie du risque d'une éventuelle pollution non domestique (**INDUS**)
- Cartographie du risque d'encrassement (**HYDRO**)
- Débordement et déversement par temps de pluie (**PLUIE**)
- Mesure de l'impact des rejets sur le milieu naturel (**MILIEU**)



DIAG 360° est la garantie de :

- La gestion & fiabilisation des données
- La vision 360° du service
- Le pilotage des actions & interventions
- Le suivi des Indicateurs de performance sur chaque bassin de collecte afin de mesurer l'impact de vos travaux d'amélioration

**Elle permet de fiabiliser, automatiser et croiser le suivi de l'exploitation dans un boucle d'amélioration continue.**

Les premiers modules de la plateforme (**DO/TP, PR/MR, ECP, H2S, INDUS, HYDRO**) ont été testés et mise en production en 2022. Les modules restants (**PLUIE, MILIEU, STEP**) seront ajoutés progressivement pour compléter notre capacité d'analyse multi risque sur chaque bassin de collecte et faciliter la quantification de l'impact de vos travaux sur la performance du système.

Grâce à ce partenariat renforcé, nous améliorons durablement notre performance opérationnelle sur votre territoire afin de **mieux préserver le milieu récepteur et votre patrimoine assainissement.**

## ANALYSES DE RISQUES ET DE DEFAILLANCE : (ARD)

L'ARRETE DU 31/07/2020 REND OBLIGATOIRE LA MISE EN PLACE DES ANALYSES DE RISQUES ET DE DEFAILLANCE SUR LE SYSTEME DE COLLECTE. AUPARAVANT, IL ETAIT OBLIGATOIRE UNIQUEMENT SUR LES SYSTEMES DE TRAITEMENT SUPERIEUR A 2 000 EQH.

Avec cette modification depuis 2020 :

- Les systèmes d'assainissement des eaux usées destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique **supérieure ou égale à 12 kg/j de DBO5 font l'objet d'une analyse des risques de défaillance**, de leurs effets ainsi que des mesures prévues pour remédier aux pannes éventuelles.

Cette analyse est transmise au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou l'office de l'eau.

Type de système d'assainissement	Services ciblés	Echéances
CPBO $\geq$ 600 kg/j de DBO5 $\geq$ 10 000 EQH	Service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou l'office de l'eau	au plus tard le 31 décembre 2021
CPBO $<$ à 600 kg/j de DBO5 et $\geq$ 120 kg/j de DBO5 $<$ 10 000 EQH et $\geq$ 2 000 EQH		au plus tard le 31 décembre 2023
CPBO $\geq$ à 12 kg/j de DBO5 $\geq$ 200 EQH		au plus tard le 31 décembre 2025



## LA RECHERCHE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'ENVIRONNEMENT (STEP ≥10 000 EH)

### RAPPEL REGLEMENTAIRE ET CONTEXTE :

La démarche RSDE a été initiée en 2002 suite à la Directive Cadre sur l'eau du 23/10/2000 avec pour objectif le retour au bon état des masses d'eau et la réduction ou la suppression des rejets de substances prioritaires.

Après un premier bilan de l'INERIS en 2007, il a été constaté un manque de connaissances sur les émissions de certains micropolluants, ce qui a conduit à une première campagne de recherche et d'analyses à partir de 2012.

L'analyse de l'ensemble des données collectées dans le second bilan de l'INERIS en mars 2016 a conduit à :

- Redéfinir une liste de substances à surveiller,
- Modifier les NQE (Normes de Qualité Environnementale) et les règles de calcul des substances significatives,
- Cibler les molécules à considérer pour enclencher un diagnostic amont afin de rechercher l'origine des substances significatives. (Micropolluants significativement présent)



La note technique relative à la surveillance des micropolluants est parue le 19 août 2016.

Cette note prévoit:

- La surveillance des micropolluants sur l'eau brute (point Sandre A3) et sur l'eau traitée rejetée au milieu naturel (point Sandre A4)
- La réalisation d'une première campagne d'analyses complète en 2018, suivie ensuite de campagnes en 2022, 2028 et 2034 (6 analyses sur l'eau brute + 6 sur l'eau traitée).

- La réalisation d'un diagnostic micropolluants sur le réseau en amont de la station d'épuration si des substances significatives étaient retrouvées dans les effluents.



La réalisation du diagnostic comporte les grandes étapes suivantes :

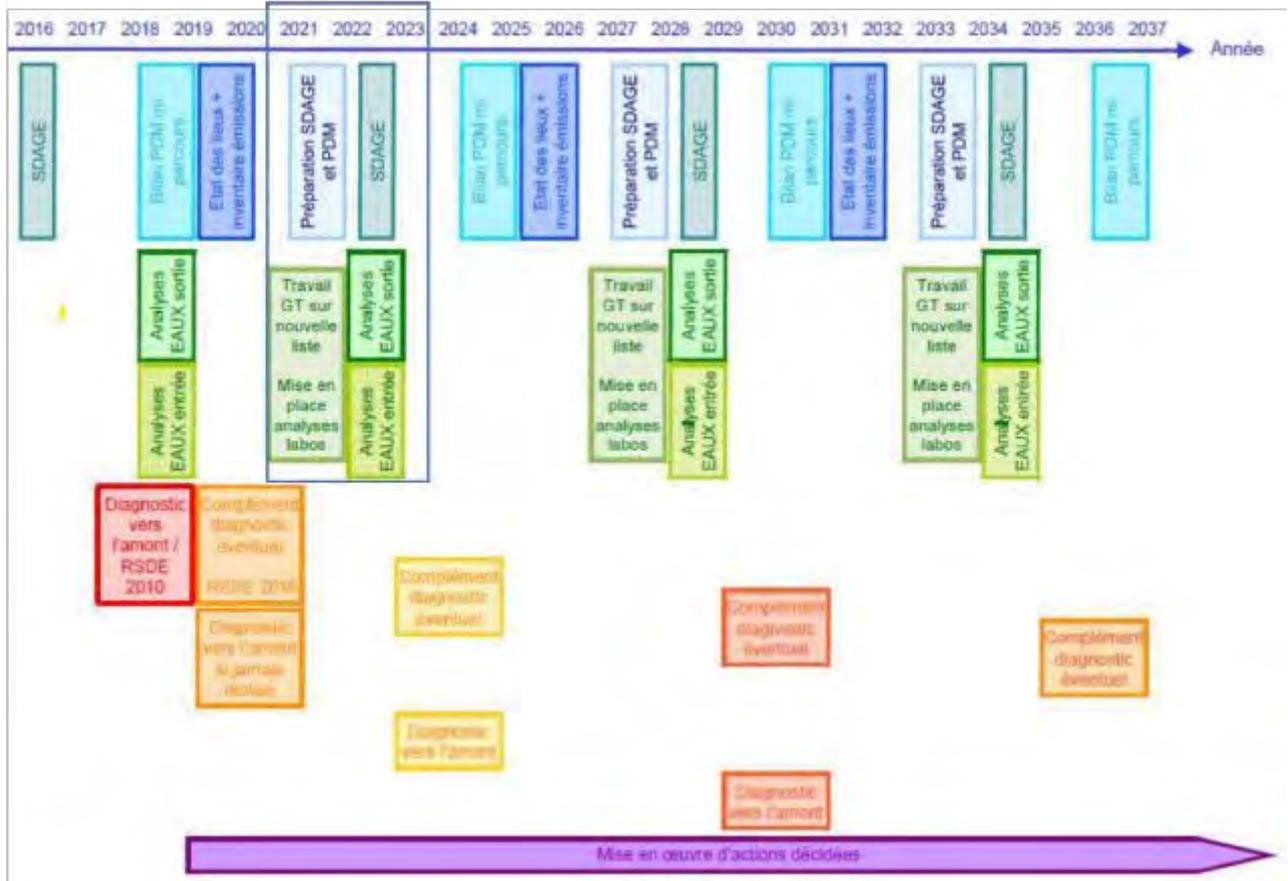
- La réalisation d'une cartographie du réseau de la STEU permettant de sectoriser les contributeurs potentiels de micropolluants, compte-tenu de la bibliographie disponible ;
- L'identification des émissions potentielles par type de contributeur ;
- La réalisation éventuelle d'analyses complémentaires pour affiner l'analyse des contributions par substance et par contributeur ;
- La proposition d'actions visant la réduction des émissions de micropolluants, associées à un calendrier de mise en œuvre et à des indicateurs de réalisation ;
- L'identification des micropolluants pour lesquelles aucune action n'est réalisable compte-tenu soit de l'origine des émissions du micropolluant (ex : levier d'action existant mais uniquement à l'échelle nationale pour les particuliers), soit du coût démesuré de la mesure à mettre en place.

Ce diagnostic est à réaliser dans les 2 ans suivants les campagnes d'analyses de 2018 et 2022.

Une note complémentaire a été publiée en janvier 2022, elle précise les modalités d'application de la note de 2016 avec des préconisations techniques et la nécessité de vérifier la procédure complète, notamment avec des blancs.

Elle fournit également une liste de molécules optionnelles qui pourraient être à analyser en complément des molécules obligatoires de 2016, par décision du préfet dans l'arrêté RSDE de la STEP.

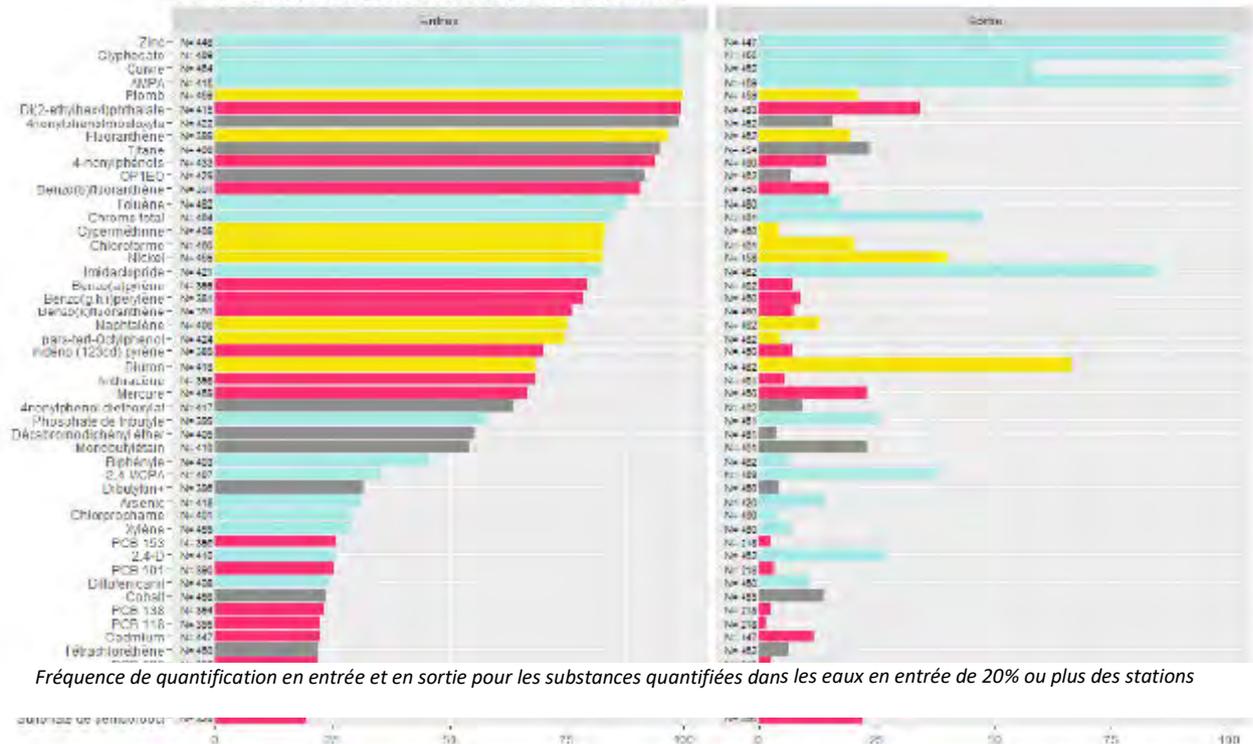
## Calendrier de l'action RSDE



## Bilans publiés (INERIS, campagne RSDE STEU 3 2017-2020)

### Substances quantifiées dans les rejets d'au moins 20% des STEU

Note : le 'N' correspond au nombre de stations ayant mesuré la substance



Fréquence de quantification en entrée et en sortie pour les substances quantifiées dans les eaux en entrée de 20% ou plus des stations

## NOTRE EXPERTISE DE PROXIMITE

SAUR peut vous faire bénéficier de son réseau de partenaires sélectionnés pour leurs compétences spécifiques

dans le domaine des micropolluants.

En complément d'une prestation analytique simple, nous vous apporterons par le biais de ce marché de service :

- Un conseil personnalisé et une expertise technique en fonction des résultats obtenus,
- Des interlocuteurs SAUR impliqués, connaissant les installations d'épuration, qui prendront en compte toutes vos
- Demandes avec une réactivité reconnue. Nos experts process seront vos interlocuteurs privilégiés pour la bonne conduite de cette prestation.

Leurs missions principales sont les suivantes :

- Garantir le suivi et de la bonne exécution de ce marché.
- Assurer les relations courantes relatives à ce marché avec vos services et la Police de l'Eau.
- Commenter les résultats des rapports d'analyses des micropolluants



## LA REUT ; UN BESOIN, UNE ALTERNATIVE, UNE SOLUTION ENVIRONNEMENTALE DURABLE.

*Le recours au recyclage des eaux non conventionnelles, comme les eaux usées traitées, devient une nécessité dans des régions de France où les manques d'eau deviennent chroniques. Il est également mis en œuvre là où l'enjeu est environnemental lorsqu'il s'agit de limiter des rejets d'eaux usées dans un milieu fragile.*

Les incitations aux économies d'eau ; sensibilisation du public, amélioration des performances hydriques des usines d'eau potable, réduction des fuites sur les réseaux, etc. sont autant de moyens de limiter la pression sur la ressource. Quand tous ces efforts ont été menés pour

réduire les pertes en eau, le **recours à la réutilisation des eaux usées traitées (REUT)** devient une alternative d'intérêt, dès lors qu'il n'y a pas de conflit d'usage. En donnant une seconde vie aux eaux usées, la REUT permet de fournir une eau traitée, voire désinfectée, de qualité suffisante pour satisfaire des usages réglementés en France (arrêté de 2010 révisé en 2014) qui sont l'irrigation agricole et l'arrosage d'espaces verts ainsi que des usages non réglementés comme celles à vocation urbaines (nettoyage de voirie, hydrocurage...) et la recharge de nappes. Ces réutilisations peuvent faire l'objet d'expérimentation depuis mars 2022. Parallèlement à ces expérimentations, le Règlement Européen, entré en vigueur depuis 2020, sera mis en application en juin 2023. Il définira de nouvelles règles de REUT communes à tous les Etats membres. Plus sévères que celles de l'arrêté français, elles ne concernent toutefois que les usages agricoles (**cf. synthèse réglementaire en annexe**).

Malgré cette opportunité de réemploi de l'eau, son encadrement réglementaire et l'évolution de celle-ci, cette solution rencontre encore des freins d'ordre économique ou liés à son acceptabilité sociétale.

Pour accompagner les collectivités locales dans leur politique de gestion de l'eau et contribuer au maintien des activités économique, agricole, industrielle et touristique sur les territoires, les solutions techniques existent. Le Groupe Saur propose **une large gamme de procédés tertiaires** répondant aux exigences de sécurité et de qualité sanitaire attendues. Ces technologies d'affinage sont modulaires et s'adaptent à tous les besoins et usages, qu'ils soient agricoles ou urbains.

Sur ce thème, Saur accompagne les collectivités depuis les années 80 avec une accélération des demandes depuis les années 2010 et très significative depuis la sécheresse de l'été 2022.

### QUELQUES REFERENCES SAUR SIGNIFICATIVES :

**A la Flotte-en-Ré (Charente-Maritime) :** la station d'eaux usées urbaines (STEU), d'une capacité de 36 000 EH, délivre chaque année depuis **2011** entre 30 000 et 50 000 m<sup>3</sup> d'EUT de qualité A pour **l'irrigation agricole** de 113 ha de cultures de pommes de terre AOC, mais également de maraîchage, de vergers, de grandes cultures et même pour l'arrosage de carrières de clubs hippiques. L'arrêté préfectoral REUT a été obtenu en février **2017**.

**A Mauron (Morbihan) :** la réutilisation des eaux usées traitées a répondu à **un enjeu environnemental** : réduire en période d'étiage le débit du rejet de la STEU dans le milieu naturel fragile soumis à des contraintes environnementales fortes (zones Natura 2000, ZNIEF,...). Grâce à la REUT, la STEU a réduit son impact environnemental depuis **2018** : plus de 30 % de son débit annuel, voire plus de 50 % en période d'étiage, ne sont plus rejetés dans le cours d'eau, Le Doueff.

La REUT mise en place en coordination avec les régulateurs depuis **2008** sur la STEU (5 000 EH) a permis **l'irrigation agricole** de plus de 100 ha de grandes cultures (maïs, blé, colza, prairies). 35 000 m<sup>3</sup> d'EUT sont ainsi mis à la disposition des agriculteurs chaque année, avec un volume potentiel de 60 000 m<sup>3</sup> par saison. L'arrêté préfectoral REUT obtenu en **février 2021** a fait l'objet d'une instruction de dossier durant 15 mois.

**A Saint-Armel (Morbihan)** : la mise en œuvre de la REUT sur la STEU (2 000 EH) permet de sécuriser la **production agricole** pour les cultures maraîchères et les grandes cultures. Un projet démarré en octobre 2022 a pour objectif de réduire le risque sanitaire et de sécuriser l'usage malgré la mise en vigueur du Règlement Européen tout en étendant la surface d'irrigation agricole (multipliée par 4) grâce entre autres à la fertirrigation par goutte-à-goutte enterré. L'arrêté préfectoral REUT a été obtenu en **mars 2021**.



**Au Bono (Morbihan)** : la REUT en cours sur la STEU (7 000 EH) a pris le relais en **2018** de la station voisine (Baden) et permet de fournir chaque année jusqu'à 50 000 m<sup>3</sup> d'EUT par an pour **l'arrosage du golf** de Baden. L'arrêté préfectoral REUT était en cours d'instruction en **juin 2022**.

**A Saint-Gildas-de-Rhuys (Morbihan)** : la REUT est en place depuis **2006** sur la STEU (18 000 EH). Elle permet de fournir chaque année 65 000 m<sup>3</sup> d'EUT, extensibles à 120 000 m<sup>3</sup>, pour **l'arrosage du golf** de Rhuys Kerver (20 hectares en REUT). Les travaux de réhabilitation de la filière retardés par la COVID ont entravé l'instruction de l'arrêté préfectoral REUT toujours en cours.

**A Narbonne plage (Aude)** : la REUT mise en œuvre en 2020 par une REUT BOX de 50 m<sup>3</sup>/h installée sur la STEU de Narbonne Plage-Gruissan permet **l'irrigation agricole** de 81 ha de vignes (projet d'extension à 180 voire 300 ha) par fertirrigation (démonstrateur R&D IRRI-ALT'Eau 2013-2021) avec un volume potentiel d'EUT de 61 000 m<sup>3</sup>/saison. Le contrat de prestation de service SAUR a été remporté en janvier 2022 (Véolia sortant) et la REUT agricole démarrée par Saur au mois de juin de la même année. L'arrêté préfectoral REUT a été obtenu en **11/2020**.

## UNE SOLUTION ENVIRONNEMENTALE DURABLE AU SERVICE DES COLLECTIVITES

Les **objectifs** de la REUT sont donc de :

- **Préserver** la ressource en eau,
- **Palier** un manque d'eau pouvant être accentué par les changements climatiques en cours,
- **Créer**, développer ou maintenir une activité économique,
- **Protéger** un milieu sensible en améliorant la qualité d'un rejet d'eau traitée,
- **Améliorer** le cadre de vie en favorisant la biodiversité (espaces verts, lutte contre les îlots de chaleur urbain, bassins d'agrément, ...),
- **Encadrer** des usages directs ou indirects existants et améliorer une situation sanitaire,
- **Mettre en lien** différents acteurs économiques, institutionnels et sociaux de son territoire.

Au préalable, les actions définies en amont sur les économies d'eau (usagers, usine eau potable, réseaux...) doivent être optimisés et les contours du besoin, du potentiel, de la disponibilité, et des faisabilités technique, environnementale, économique et sociétale doivent être bien définis.

L'accompagnement par un Bureau d'Etudes spécialisé est d'autant plus utile que la demande est confrontée à un besoin territorial dans le cadre d'un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) et que le dossier peut être complexe à défendre.

En septembre 2022, le groupe Saur a fourni plus de 1,2 million de m<sup>3</sup> d'eaux usées réutilisées sur une dizaine d'installations en France de tailles variables.

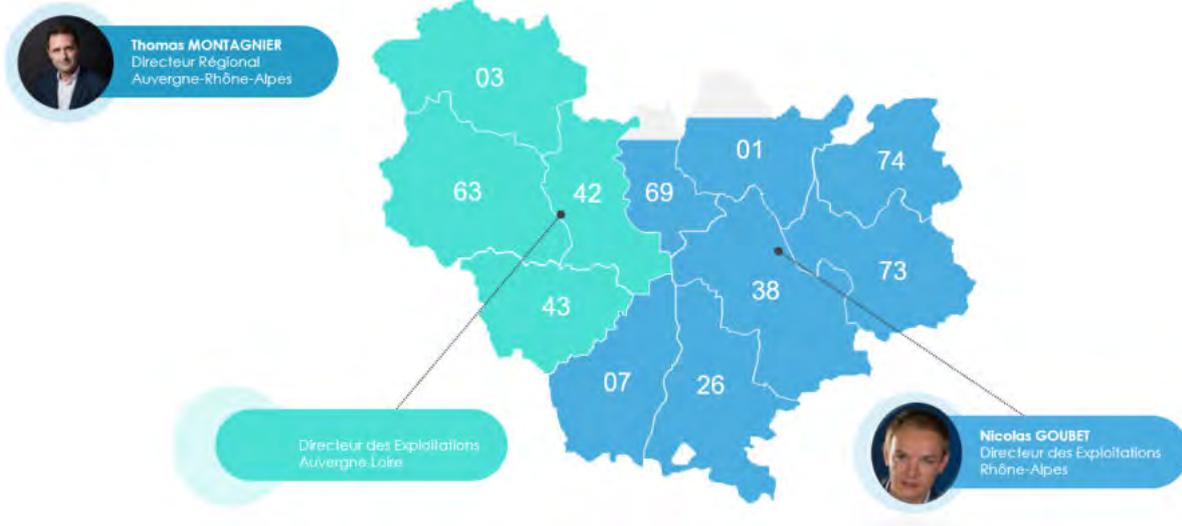
A savoir qu'entre 2021 et 2022 ; 3 sites ont obtenu leur arrêté préfectoral REUT : Mauron, Le Bono et St Armel ; toutes 3 situées en Bretagne.

Nos réalisations REUT, éprouvées depuis, à minima, 2006, sont des réussites, des gages de retours d'expériences et d'amélioration qui profiteront à nos projets à venir et dans l'acceptation de cette solution visant à limiter la pression sur la ressource en eau lors de périodes critiques.

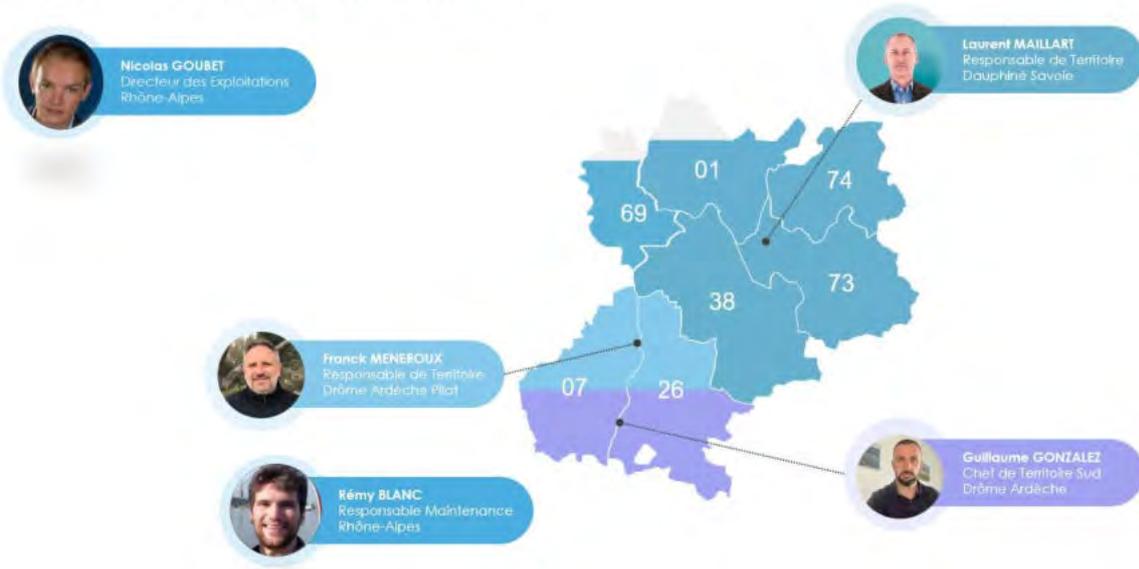


## LES REPRESENTANTS DU CONTRAT

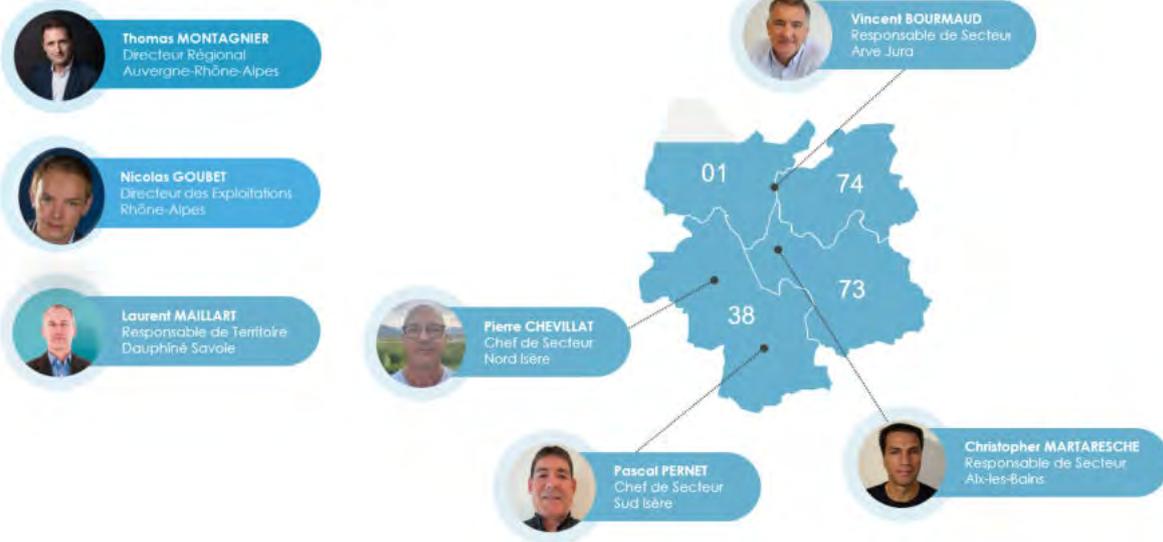
### DIRECTION RÉGIONALE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



### DIRECTION DES EXPLOITATIONS RHÔNE ALPES



## TERRITOIRE DAUPHINÉ SAVOIE



# LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

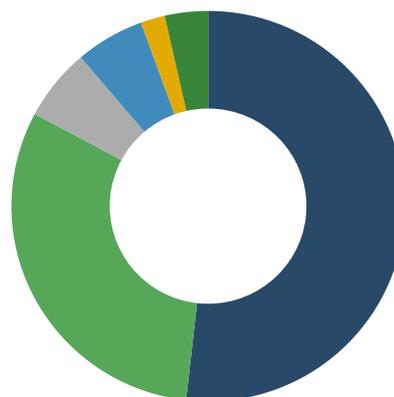
4.

## VOTRE PATRIMOINE

Synthèse de votre patrimoine	
Station(s) d'épuration	1
Capacité épuratoire (eq Hab)	18 000
Poste(s) de relevage	9
Linéaire de conduites (Kml)	35,05



### Répartition par diamètre



■ Circulaire 200 ■ Circulaire 250 ■ Circulaire 300  
■ Circulaire 80 ■ Circulaire 100 ■ Autres

Diamètre	Valeur (%)
200	51,79
250	31,04
300	5,96
80	5,67
100	1,99
Autres	3,55

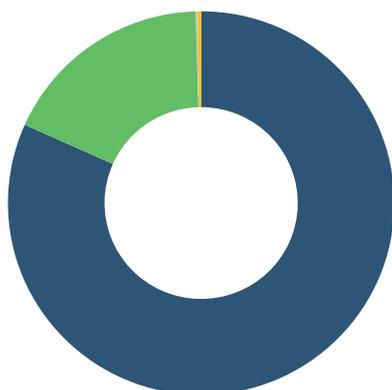
## LE RESEAU

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement.

En 2022, le linéaire de canalisations est de 35,05 km.

Dans les graphiques de répartition du linéaire par diamètre et matériaux, seules les 5 premières catégories sont affichées.

### Répartition par matériau



■ Fonte ■ Pvc ■ PVC CR8 ■ Beton ■ Autres

Matériau	Valeur (%)
Fonte	81,69
Pvc	17,86
PVC CR8	0,17
Autres	0,28



# BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE

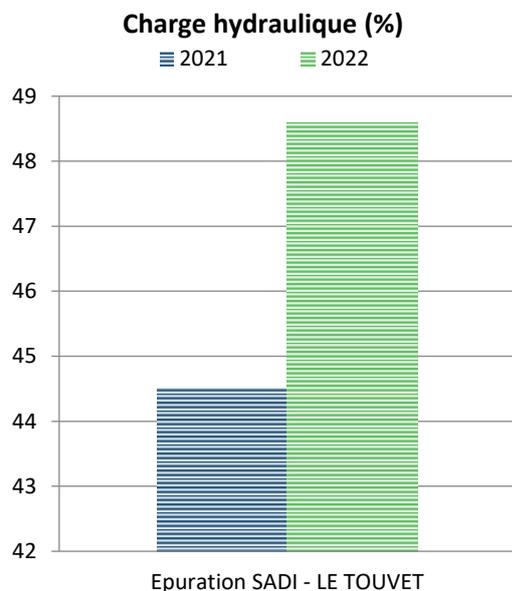
Un regard sur notre activité

## LE TRAITEMENT

Evolution générale des charges entrantes (volumes et DBO5)

### Charge hydraulique

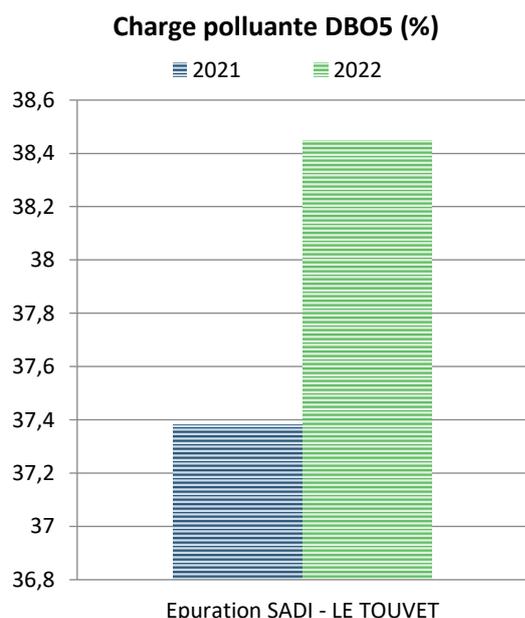
	2021	2022
Epuration SADI - LE TOUVET	44,51%	48,61%



### Charge polluante

Charge polluante : Volume entrant X concentration DBO5 par rapport capacité nominale

	2021	2022
Epuration SADI - LE TOUVET	37,38%	38,45%



### Les volumes (en m3)

Nom de l'installation	Situation du point mesuré	2021	2022
Epuration SADI - LE TOUVET	Entrée	721 766	713 231
Epuration SADI - LE TOUVET	Sortie	744 980	768 405

### Les consommations

#### énergétiques

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice (les consommations présentées ci-après sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie) :

	2021	2022
Consommation en KWh	634 460	626 660

### Les boues et les sous-

#### produits

Les boues sont des résidus produits par une station d'épuration des eaux usées. Il existe plusieurs types de boues d'épuration selon qu'elles proviennent des différents procédés de traitement des eaux usées (exemple : boue primaire, boue physico-chimique, boue biologique, boue mixte,...)



### Production de boues (en tMS)

	2021	2022
Epuration SADI - LE TOUVET	173,0	137,1

### Evacuation des boues (en tMS)

	Destination	2021	2022
Epuration SADI - LE TOUVET	Boues traitées évacuées vers compostage produit (F)	128,4	110,21

### **Les sous-produits : Refus Grille (en kg)**

	Destination	2021	2022
Epuration SADI - LE TOUVET	Refus dégrillage évacué vers incinération (F)	17 500	17 400

### **Les sous-produits : les sables (en Kilogrammes)**

	2021	2022
Epuration SADI - LE TOUVET	18 480	10 300

### **Les apports extérieurs (en kg)**

		2021	2022
Epuration SADI - LE TOUVET	Apport journalier de matières de vidange m3/j (en m <sup>3</sup> )	579	651



# LA QUALITE DU TRAITEMENT

La qualité du traitement, notre priorité

6.

**Pour mieux comprendre :**

Suite à l'arrêté du 21 juillet 2015 concernant les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, nous présentons ci-dessous une évaluation de la conformité par l'exploitant en appliquant les règles de calcul définies dans la réglementation.

L'avis officiel émanant de la Police de l'eau n'est pas indiqué dans le présent rapport car il ne nous a pas été communiqué avant la réalisation de ce document. L'évaluation de la Police de l'eau doit être communiquée à la collectivité, à l'exploitant et à l'Agence de l'eau avant le 1er mai de l'année N+1.

Remarque : Pour les installations dont la capacité est inférieure à 30 kg de DBO5/j, le bilan de fonctionnement et les évaluations de conformité n'interviennent que tous les deux ans.

Ces évolutions réglementaires basées sur la capacité de traitement de l'installation et les conditions de fonctionnement peuvent expliquer des évolutions de conformité.

Nous restons à votre disposition pour vous expliquer ces évolutions.

## SYNTHESE DE LA CONFORMITE DES STEP

**Nombre de bilans journaliers réalisés**

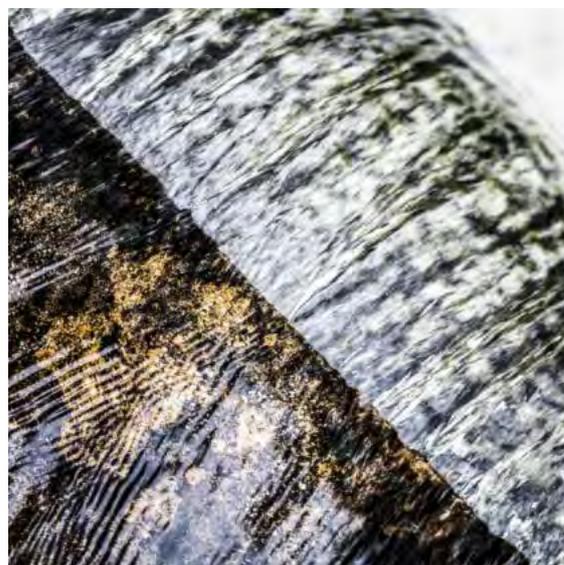
STEP	2021	2022
Epuration SADI - LE TOUVET	24	24



## Conformité des stations d'épurations

STEP	2021	2022	Evaluation de la conformité par l'exploitant
Epuration SADI - LE TOUVET	100%	100%	Conforme

Le pourcentage de conformité est calculé en faisant le rapport entre le nombre de bilan(s) journalier(s) conforme(s) sur le nombre de bilan(s) réalisé(s).





# LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau

## LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007

### Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2022

#### Qualité des rejets

QUALITE DES REJETS			
P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Charge DBO 5 (kg/j)	P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Tonnes de matières sèches totales de boues évacuées
100%	415,3	100%	110,21 tMS
Pourcentage de bilans sur 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	Données de Consolidation		Données de Consolidation

QUALITE DES REJETS	
D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées	D203.1 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
NR	110,21 tMS
Nombre d'autorisations signées par la collectivité et transmises au délégataire.	Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration.

## Performance de réseau

PERFORMANCE DE RESEAU					
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées	Linéaire de réseau de collecte hors branchement situé à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)	P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Charge de DBO5 Collecté (estimée) (kg/j)	P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Nombre de branchements desservis (raccordés/raccordables)
75	35,05	NR	-	NR	-
Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points	Données de consolidation		Charge de BDO5 Collecté (estimée) Données de consolidation	Nombre de branchements desservis (raccordés / raccordables) Il s'agit du quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif. Cet indicateur n'est pas calculé par le délégataire, seul le nombre de branchement raccordé est ici indiqué.	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU		
P253.2 : Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées	Longueur cumulée du linéaire de canalisations renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de collecte des eaux usées au 31/12 (hors pluvial) (km)
NR	NR	35,05
Rapport du linéaire de réseau de collecte des eaux usées (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de collecte des eaux usées. Cet indicateur n'est pas calculé, seules les données élémentaires seront fournies.	Données de consolidation	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU			
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Nombre de demandes d'indemnités déposées	P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	Linéaire de réseau de collecte, hors branchements situés à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)
NR	-	0	35.05
	Données de consolidation	Nombre de points noirs pour 100 km	Données de consolidation



# LES INTERVENTIONS REALISEES

Préserver et moderniser votre patrimoine

8.

## LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

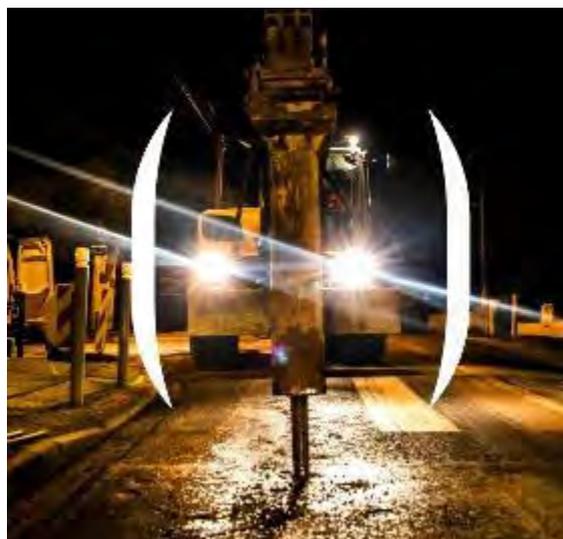
	2022
Linéaire hydrocuré avec le camion (ml)	4 225
Hydrocurage préventif (ml)	4 225
Passage caméra (ml)	-
Nombre de débouchage	1
Hydrocurage curatif sur réseau/branchements (ml)	155
Nettoyage postes de relevage (nombre)	20

### Les opérations d'hydrocurage du réseau

Afin d'assurer la continuité de l'écoulement des effluents, d'anticiper et d'éviter les désobstructions d'urgence, SAUR assure des campagnes préventives d'hydrocurage des canalisations et ouvrages annexes (avaloirs, postes etc).

### Les passages caméra

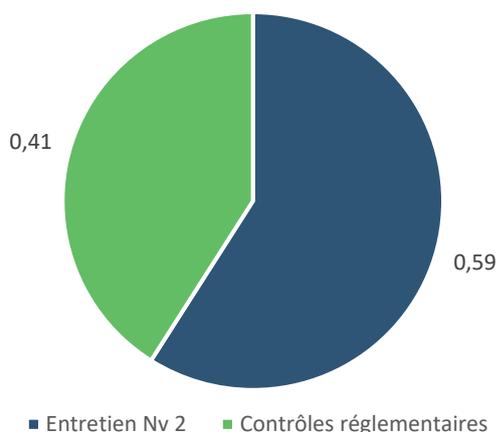
Il s'agit des opérations d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement. Elles se font après curage au moyen d'un robot équipé d'une caméra vidéo. Elles permettent de contrôler l'état du réseau et d'y déceler divers désordres (racines, casse circulaire, ovalisation, branchement pénétrant, problème de joint, contre pentes, etc.). Ces désordres peuvent être à l'origine de problèmes de bouchage, d'eaux parasites etc.



## LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Il s'agit des opérations de maintenance permettant de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, équipement, matériel, dans un état donné ou de lui restituer des caractéristiques de fonctionnement spécifiées.

	2021	2022
Entretien niveau 2	34	36
Contrôles réglementaires	30	25



**Entretien niveau 1 :** désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages)

**Entretien niveau 2 :** désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective de **complexité moyenne** (rénovation, réparations importantes réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements).

### Pour mieux comprendre :

Ces interventions peuvent être soit de nature :

- Curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne
- Préventives : opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la continuité de ses caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Type	2021	2022
Curatif	35	29
Préventif	0	7

**Contrôles réglementaires :** ils permettent de vérifier la conformité des installations ci-dessous afin de garantir la sécurité du personnel :

- Installations électriques
- Systèmes de levage
- Ballons anti-béliers

**Contrôles métrologiques :** ils permettent de vérifier la justesse des appareils de mesures (débitmètres, préleveurs entrée / sortie STEP, échelles de mesure hauteurs ...) afin d'assurer et contrôler la fiabilité des données récoltées.





# LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Améliorer votre patrimoine, une priorité

## SUR LE RESEAU

Site / Lieu	Nature des travaux	Objectif	Date et Nature Proposition	Montant
<b>URGENT</b>				
Rue du Rompay	Vérification des branchements privés directement raccordés sur le réseau du Sadi : passage camera	Ne plus avoir de retour d'eau chez les riverains lors du passage du camion hydrocureur		A chiffrer

## SUR LES INSTALLATIONS

Site / Lieu	Nature travaux	Objectif	Date et Nature Proposition	Montant
<b>URGENT</b>				
LE BUCHILLOT	Pose de réenclencheur de disjoncteur sur le disjoncteur existant de branchement de la station de relevage EU	Limité les dysfonctionnements du réseau en cas de coupure de courant local		
LE BUCHILLOT	Pose d'une vanne guillotine à l'entrée du poste	Pouvoir isoler le poste du réseau en cas de dysfonctionnement		
LES BLACHES	Pose de réenclencheur de disjoncteur sur le disjoncteur existant de branchement de la station de relevage EU	Limité les dysfonctionnements du réseau en cas de coupure de courant local		
LA FRETTE	Pose de réenclencheur de disjoncteur sur le disjoncteur existant de branchement de la station de relevage EU	Limité les dysfonctionnements du réseau en cas de coupure de courant local		
LA FRETTE	Pose d'une vanne guillotine à l'entrée du poste	Pouvoir isoler le poste du réseau en cas de dysfonctionnement		
LES ILES	Pose de réenclencheur de disjoncteur sur le disjoncteur existant de branchement de la station de relevage EU	Limité les dysfonctionnements du réseau en cas de coupure de courant local		
LES ILES	Pose d'une vanne guillotine à l'entrée du poste	Pouvoir isoler le poste du réseau en cas de dysfonctionnement		
VILLARD BOZON	Pose de réenclencheur de disjoncteur sur le disjoncteur existant de branchement de la station de relevage EU	Limité les dysfonctionnements du réseau en cas de coupure de courant local		
VILLARD BOZON	Pose d'une vanne guillotine à l'entrée du poste	Pouvoir isoler le poste du réseau en cas de dysfonctionnement		

BACON	Pose d'une vanne guillotine à l'entrée du poste	Pouvoir isoler le poste du réseau en cas de dysfonctionnement		
ROMPAY	Pose d'une vanne guillotine à l'entrée du poste	Pouvoir isoler le poste du réseau en cas de dysfonctionnement		

# LE CARE

Le compte rendu financier sur l'année d'exercice

10.

30/03/2023

**SAUR**  
**COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION**  
**ANNEE 2022**  
(en application du décret du 14 Mars 2005)

**GESTION DU SERVICE IRRIGATION**

Région **CENTRE-EST**  
Centre **AUVERGNE RHONE ALPES**  
Département **ISERE**  
Collectivité **SADI PS ASS**

LIBELLE	En Euros	Année 2021	Année 2022	Ecart en €
<b>PRODUITS</b>		<b>282 852</b>	<b>321 821</b>	<b>38 969</b>
Produits accessoires		282 852	321 821	38 969
<b>CHARGES</b>		<b>331 856</b>	<b>327 734</b>	<b>-4 122</b>
Personnel		102 538	101 525	-1 013
Energie électrique		62 346	59 483	-2 863
Produits de traitement		5 397	7 360	1 963
Analyses		3 167	3 595	428
Sous-traitance, matières et fournitures		36 267	24 310	-11 957
Impôts locaux, taxes et redevance contractuelles (1)		2 657	2 952	295
Autres dépenses d'exploitation		35 587	36 520	933
- Télécommunication, poste télégestion		1 836	669	-1 167
- Engins et véhicules		14 790	18 086	3 296
- Informatique		7 964	10 455	2 491
- Assurance		1 269	1 114	-155
- Locaux		6 740	5 947	-793
- Divers		2 988	249	-2 739
Contribution des services centraux et recherche		29 410	39 244	9 834
Charges relatives aux renouvellement		50 759	51 333	574
- Pour garantie de continuité du service		12 168	12 382	214
- Fonds contractuel		38 591	38 951	360
Charges relatives investissement du domaine privé		2 235	1 602	-633
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux		1 493	-190	-1 683
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>-49 004</b>	<b>-5 913</b>	<b>43 091</b>
Impôt sur les Sociétés (Calcul normatif)				
<b>RESULTAT</b>		<b>-49 004</b>	<b>-5 913</b>	<b>43 091</b>

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : Conformé à la circulaire FP2E du 31/01/2006  
y compris redevance domaniale : département, région, Etat, et redevance d'occupation Réf: 140-041002 - 261300 -11 2020120  
domaine public de la Collectivité  
(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge :  
Comprennent : annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

## METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de -.

### Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) **Produits** • la rubrique "Produits" comprend :

*Exploitation du Service* : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

*Collectivités et autres organismes publics* : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

*Travaux attribués à titre exclusif* : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

*Produits accessoires* : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) **Charges** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- *Des Charges directement affectées au contrat* : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Territoire.

Elles comprennent :

- Des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- Des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).

La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Territoire.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.

- Des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :
  - o Des « Frais de Territoire et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,

- Des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche et Développement.
- Des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.

### 3) Commentaire des rubriques de charges

#### 1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

#### 2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

#### 3. Achats d'Eau :

Cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

#### 4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

#### 5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégataire dans le cadre de son autocontrôle.

#### 6. Sous-traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassment, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.

Matières et Fournitures : ce poste comprend :

- Les charges relatives au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise ;
- La location de courte durée de matériel sans chauffeur ;
- Les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau ;
- Les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique ;
- Le matériel de sécurité ;
- Les consommables divers.

#### 7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- La contribution économique territoriale (CET) ;
- La contribution sociale de solidarité ;
- La taxe foncière ;
- Les redevances d'occupation du domaine public.

#### 8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).

- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
  - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle ;
  - MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice ;
  - J@DE, logiciel de gestion et des achats ;
  - eSigis, logiciel de cartographie ;
  - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
  - La prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire ;
  - Les primes dommages ouvrages ;
  - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu ;
  - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

#### 9. Frais de contrôle :

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

#### 10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

#### 11. Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste comprend :

- La part communale ou intercommunale ;
- Les taxes (TVA) ;
- Les redevances (Agence de l'eau, voies navigables de France, etc).

#### 12. Charges relatives aux Renouvellements :

« Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Le montant indiqué dans cette rubrique correspond à la somme des charges réelles de renouvellement non programmé et des charges réelles d'entretien électromécanique.

"Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.

"Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

#### 13. Charges relatives aux Investissements :

Elles comprennent les différents types d'obligations existant dans le contrat :

- Programme contractuel d'investissements ;
- Fonds contractuel d'investissements ;
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire ;
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

**14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :**

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

**15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :**

Ce poste comprend :

- Les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- Les provisions pour créances douteuses
- Les frais d'actes et de contentieux.

**4) Résultat avant Impôt**

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

**5) Impôt sur les sociétés**

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

**6) Résultat**

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.



# ANNEXES

## TELEGESTION DES INSTALLATIONS - ARRÊT DU RTC ET DU GSM DATA

### Introduction

Depuis près de 30 ans la télégestion dans le domaine de l'eau a utilisé principalement le Réseau Téléphonique Commuté (RTC), qui est le réseau historique des téléphones fixes, et le GSM Data (service de transmissions de données qui fonctionne sur le réseau mobile 2G). Ces technologies sont aujourd'hui amenées à disparaître au profit des communications numériques IP.

Cette transformation va être progressive avec des échéanciers imposés par les annonces d'arrêt de service des opérateurs téléphoniques.

Concrètement les télégestions ne remonteront plus les informations (alarmes, mesures, comptage) vers les systèmes centraux des exploitants de l'eau.

De plus des communications intersites ne seront plus opérationnelles (Ex : Usine de production vers réservoirs, Station d'épuration vers Poste de relevage), pour garantir la continuité de service.

C'est pourquoi ils nous semblent nécessaire de vous informer de ces changements qui impactent votre service d'eau ou d'assainissement, et d'anticiper l'adaptation des systèmes de télégestion.

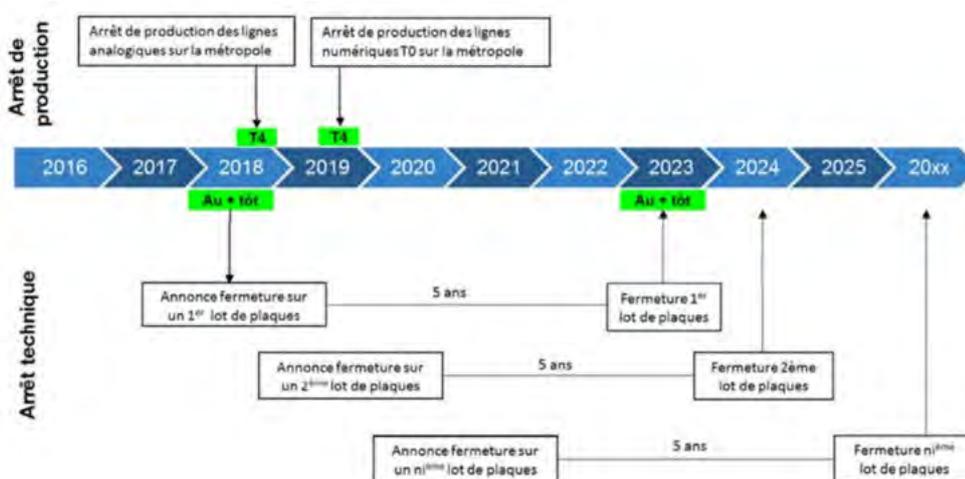
### L'arrêt progressif de l'exploitation du RTC

 , l'opérateur historique du réseau téléphonique commuté, a communiqué son intention d'arrêter progressivement le RTC, support des services de téléphonie traditionnelle analogique et numérique.

Orange explique que cet arrêt résulte du fait que la pérennité de son réseau téléphonique historique pourrait être remise en cause d'ici quelques années. En effet, les équipements et composants spécifiques à ce réseau deviennent obsolètes et des difficultés croissantes d'entretien apparaissent du fait de l'abandon de cette technologie par les équipementiers. Son exploitation excessive entraînerait donc des risques de dysfonctionnements, voire de coupures de service, importants.

*L'arrêt de la commercialisation de nouvelles lignes RTC a cessé le 15 Novembre 2018.*

*L'arrêt de l'exploitation de ce réseau interviendra progressivement à partir de fin 2023.*



Source du document : Orange

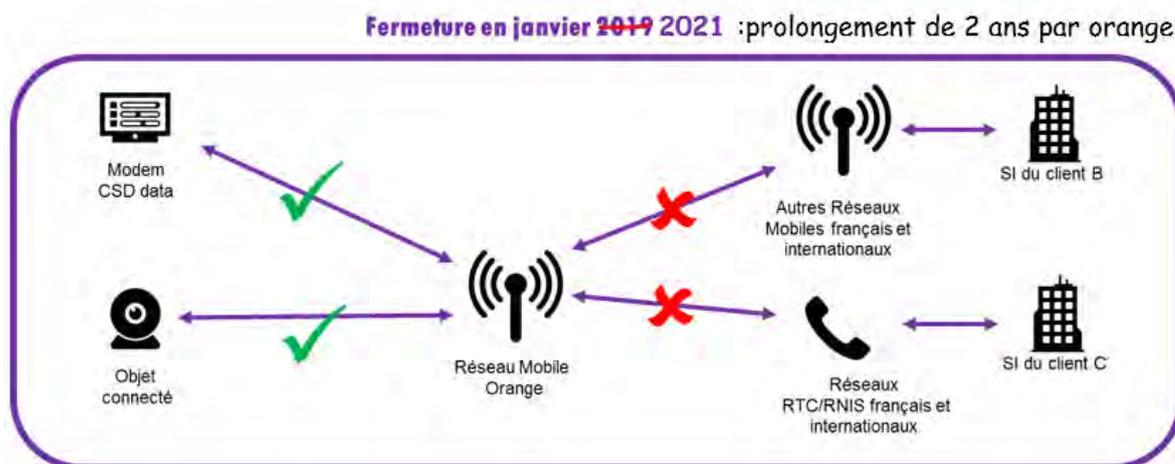
## L'arrêt progressif de l'exploitation du GSM data.

Normé en 1987, le GSM data est une vieille technologie qui fonctionne sur le réseau 2G, que les opérateurs mobiles et leurs fournisseurs ne peuvent plus maintenir efficacement.



Orange a annoncé qu'à partir du **1er janvier 2021** les services utilisant du GSM Data vers le réseau RTC ou vers des réseaux d'opérateurs mobiles tiers ne fonctionneront plus.

**Cependant dès l'année 2018, cet arrêt programmé va entraîner une dégradation de la Qualité des communications : les terminaux devront parfois se connecter plusieurs fois avant de pouvoir communiquer.**



Source du document Orange



SFR a annoncé également ne plus maintenir cette technologie à partir du **1er Janvier 2019**, et l'arrêter définitivement au **1er Janvier 2021**.



Bouygues Telecom pour sa part n'a pas encore fait d'annonce d'arrêt du service GSMData et semblerait maintenir cette technologie jusqu'en 2021.

## Evolution et aménagement à prévoir

### Nouveaux modes de communications

Ces évolutions nous conduisent à utiliser de nouveaux modes de communications de type numérique IP pour la surveillance et le pilotage de vos installations.

Les communications en numérique IP permettent :

- Des temps de connexions et d'échanges d'information rapides
- Les interrogations des installations pourront être plus fréquentes : toutes les x minutes ou x heures, et modulées en fonction de la criticité du site.

Ces technologies s'appuient :

- Sur les réseaux mobiles des opérateurs téléphoniques
  - Le GPRS sur le réseau 2G. Largement déployé aujourd'hui dans de multiples applications industrielles, il s'appuie sur un réseau largement couvert sur le territoire français.
  - La 3G/4G qui offrent des vitesses plus importantes et dans les prochaines années la 5G
- Sur les réseaux filaires des opérateurs téléphoniques
  - L'ADSL est un support de communication qui s'appuie sur la paire cuivre historique de nos anciennes lignes téléphones. Elle est performante au plus près des centraux téléphoniques, mais peut ne pas être éligible si elle est trop éloignée.
  - La Fibre Optique qui possède des performances très élevées mais encore peu déployée.

## Cybersécurité

Toutes ces nouvelles technologies de communication utilisent des réseaux informatiques qui transitent par les réseaux opérateurs téléphoniques jusqu'aux réseaux des entreprises exploitant les installations.

La **cybersécurité** devient une notion fondamentale à prendre en compte.

SAUR applique depuis de nombreuses années sa Politique de Sécurité des Systèmes Informatiques (PSSI) et notamment sur les sites d'exploitation qui lui sont confiés.



Pour les réseaux mobiles SAUR utilise un APN (Point d'Accès Réseau) privé, souscrit auprès des différents opérateurs de téléphonie, pour ne pas être visible de l'Internet public, et limiter les risques de cybercriminalité.

Pour les réseaux filaires, SAUR utilise un réseau informatique pour les sites industriels, nommé **WAN INDUSTRIEL à partir d'une connexion ADSL Privé souscrit auprès de l'opérateur Orange.**

Ce réseau utilise une infrastructure privée opérateur et n'est pas visible de l'Internet public, ce qui réduit les risques de cybercriminalité.

**Les solutions SAUR s'appuient sur les préconisations de l'ANSSI Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Informations, concernant la cybersécurité des systèmes industriels.**



## Aménagement à prévoir sur vos installations

Ces évolutions nécessitent le changement ou l'adaptation de vos équipements de télégestion selon leur typologie. Certaines opérations pourront être prises en charge par nos soins dans le cadre de nos obligations de renouvellement. Les autres opérations non prévues dans nos obligations de renouvellement, feront l'objet d'une proposition technique et financière de notre part dans les meilleurs délais.

## Tableau des adaptations

Type de sites	Type de poste existant	Adaptation à faire	Nouvel équipement
Comptage, réservoir	<i>Cellbox GSM Data ou équivalent</i> 	Remplacement du poste de télégestion par un sofrel LS ou LT et paramétrage de la communication du poste de télégestion en GSM IP	 
Comptage, réservoir, PR, STEP, Station de pompage, ...	<i>S500 en GSMData ou équivalent</i> 	Remplacement du poste de télégestion par un sofrel S500 ou S4W ou équivalent et paramétrage de la communication du poste de télégestion en GSM IP	 
Comptage, réservoir, PR, STEP, Station de pompage, ...	<i>S500 en GSMData</i> 	Reparamétrage de la configuration du poste en GSM IP	
Comptage, réservoir, PR, STEP, Station de pompage, ...	<i>S500 en RTC</i> 	Remplacement de la carte Modem RTC par un Modem GSM3 Sofrel et paramétrage de la communication du poste de telegestion en GSM IP	
Comptage, réservoir, PR, STEP, Station de pompage, ...	<i>Easy en RTC</i> 	Remplacement de la carte Modem RTC par un Modem GSM et paramétrage de la communication du poste de télégestion en GSM IP	
Comptage, réservoir	<i>Telbox en RTC ou équivalent</i> 	Remplacement du poste de télégestion par un sofrel LS ou LT et paramétrage de la communication du poste de télégestion en GSM IP	 
Comptage, réservoir, PR, STEP, Station de pompage, ...	<i>S10, S50, Clip, TBC, P200 en RTC</i> 	Remplacement du poste de télégestion par un sofrel S500 ou S4W ou équivalent et paramétrage de la communication du poste de télégestion en GSM IP	 
Gros sites de production Traitement Eau potable ou Eaux usées, Ou sites non couverts en GSMIP	<i>S500 en RTC</i> 	Remplacement de la carte Modem RTC par un carte Ethernet Sofrel - Mise en place routeur ADSL Privé Orange et paramétrage de la communication du poste de télégestion ADSL IP	 carte ethernet  <b>box ADSL Privé Orange</b>

## LES EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES APPORTEES PAR LE NOUVEL ARRETE MINISTERIEL DU 20 NOVEMBRE 2017 RELATIF AU SUIVI EN SERVICE DES EQUIPEMENTS SOUS PRESSION



**Objet :** Présentation du nouvel arrêté ministériel relatif au suivi en service des récipients sous pression (arrêté ministériel du 20 novembre 2017 avec mise en application au 01 janvier 2018).

**Contexte :** Ce nouvel arrêté permet à la réglementation des équipements sous pression de se conformer au code de l'environnement. En effet, depuis la loi du 16 juillet 2013, les produits et équipements à risques sont couverts par le code de l'environnement (Ministère de l'écologie).

### Dispositions générales :

#### **Périmètre :**

- ❖ Aucune modification des seuils de soumission,
- ❖ Des évolutions sous certaines conditions sur les périodicités des inspections périodiques

#### **Autorités :**

Types d'équipements	Autorités compétentes	Equipements Exploitant
ESP transportables	Ministère de l'écologie	Extincteurs et autres
ESP nucléaire	Autorité sûreté nucléaire	
ESP courants	Ministère de l'écologie	Ballons anti-béliers et réservoirs d'air comprimé
ESP spécifiques	Le Préfet	

## Les nouvelles obligations à partir du 01 janvier 2018 :

- ❖ Pour tous les équipements mis en service après cette date, le **contrôle de mise en service (CMS)** est obligatoire pour tous les équipements sous pression dont le **produit PS\*V > 10 000 bars.litres**. (Ce contrôle à la mise en service doit impérativement être réalisé par un organisme habilité (OH)).
- ❖ Pour tous les équipements mis en service après cette date, la **déclaration sur le site « LUNE »** géré par la DREAL est également obligatoire pour tous les équipements sous pression dont le **produit PS\*V > 10 000 bars. Litres**. (L'insertion des documents disponibles est requise et en particulier le contrôle de mise en service (CMS)).
- ❖ Le **personnel d'exploitation et/ou de maintenance** susceptible d'intervenir (manœuvre) sur des équipements sous pression dont le produit PS\*V > 10 000 bars.litres **doit disposer d'une habilitation** délivrée par l'entreprise.
- ❖ Dans le régime général, les inspections périodiques peuvent être réalisées selon différents scénarios suivant la date de mise en service.
  - Pour les équipements déjà en exploitation au 01 janvier 2018 :
    - **T0 / 2 ans / 6 ans / 10 ans**
    - **T0 / 4 ans / 6 ans / 10 ans**
    - Inspection périodique sans mise à l'arrêt
    - Inspection périodique avec arrêt (complète)
    - Requalification incluant une inspection avec arrêt
  - Pour les équipements mis en service après le 01 janvier 2018 :
    - ❖ Sans contrôle de mise en service (CMS)
      - **0 / 3 ans / 7 ans / 10 ans** Puis l'un des schémas ci-dessus
    - ❖ Avec contrôle de mise en service (CMS)
      - **0 / 4 ans / 6 ans / 10 ans** Puis l'un des schémas ci-dessus

Attention les cas possibles sont nombreux et des exceptions sont éventuellement applicables au cas par cas après étude au regard du type d'exploitation et de la réglementation.

- ❖ Réalisation d'un dossier machine complet pour chaque équipement sous pression
  - Notice constructeur
  - Document de mise en service
  - Document de suivi en service de l'équipement

## EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES PRINCIPALES 2020 CONCERNANT LES SYSTEMES DE COLLECTE EN ASSAINISSEMENT : PRECISIONS CONCERNANT LA MISE EN PLACE DU DIAGNOSTIC PERMANENT ET ETENDU DE PERIMETRE DES ANALYSES DE RISQUES DE DEFAILLANCE

### 1. Rappel de l'évolution réglementaire

La gestion des systèmes d'assainissement entre dans une nouvelle aire avec l'échéance du 31 décembre 2021. En effet, à cette date, les maîtres d'ouvrage des systèmes d'assainissement vont devoir mettre en œuvre les diagnostics permanents des systèmes d'assainissement.

L'arrêté de 07/2015 qui fait référence pour la première fois à la mise en place réglementaire du « diagnostic permanent », est complété par 2 documents clés précisant les objectifs et contenu de ce diagnostic permanent selon les enjeux propres au système d'assainissement et à la sensibilité de la masse d'eau réceptrice, dans laquelle s'effectue le rejet:

- Dès 2017, la fiche n° 11 « Diagnostic permanent » du commentaire technique de l'arrêté du 21 juillet 2015 précise à ce titre que le diagnostic permanent doit être porté et coordonné par le ou les maîtres d'ouvrages d'un système d'assainissement, c'est-à-dire les collectivités compétentes en matière d'assainissement.
- En février 2020, l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement) a publié un guide technique qui précise les modalités techniques de la mise en œuvre du diagnostic permanent ainsi que les restitutions attendues.

**Le 10 octobre 2020 a été publié l'arrêté du 31 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015.**

Le renforcement des contraintes en matière de diagnostic des systèmes d'assainissement est clairement stipulé. Il a été annoncé que, pour les systèmes d'assainissement :

- Pour les systèmes d'assainissement existants destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique supérieure ou égale à 600 kg/j de DBO5, ce diagnostic est établi au plus tard le 31 décembre 2021.
- Pour les systèmes d'assainissement existants destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique inférieure à 600 kg/j de DBO5 et supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5, ce diagnostic est établi au plus tard le 31 décembre 2024. Pour l'application de l'article R. 2224-15 du code général des collectivités territoriales, le ou les maîtres d'ouvrage mettent en place et tiennent à jour le diagnostic permanent du système d'assainissement.

#### Délai du diagnostic permanent ou périodique :

- Pour l'application de l'Article R. 2224-15 du code général des collectivités territoriales, **le maître d'ouvrage établit un diagnostic du système d'assainissement des eaux usées suivant une fréquence n'excédant pas dix ans**
- Dans le cas où plusieurs maîtres d'ouvrage interviennent sur le système d'assainissement, **le maître d'ouvrage de la station de traitement des eaux usées coordonne la réalisation et la mise en œuvre de ce diagnostic permanent et veille à la cohérence du diagnostic à l'échelle du système d'assainissement**



**Modification sur les analyses de risques et de défaillance :**

L'arrêté du 31/07/2020 rend obligatoire la mise en place des analyses de risques et de défaillance (ARD) sur le système de collecte – c'est-à-dire, les postes de relèvement et les bassins d'orage équipés de matériel électromécanique. Auparavant, il était obligatoire uniquement sur les systèmes de traitement supérieur à 2 000 EQH.

Avec cette modification en 2020 :

- Les systèmes d'assainissement des eaux usées destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique **supérieure ou égale à 12 kg/j de DBO5 font l'objet d'une analyse des risques de défaillance**, de leurs effets ainsi que des mesures prévues pour remédier aux pannes éventuelles.

Cette analyse est transmise au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou l'office de l'eau.

Les systèmes d'assainissement avec CPBO ≥ 600 kg/j de DBO5 <b>≥ 10 000 EQH</b>	Réaliser une ARD Postes, bassins + STEP	Cette analyse est transmise au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou l'office de l'eau	<b>au plus tard le 31 décembre 2021</b>
Les systèmes d'assainissement avec CPBO < à 600 kg/j de DBO5 et ≥ 120 kg/j de DBO5 <b>&lt; 10 000 EQH et ≥ 2 000 EQH</b>	Réaliser une ARD Postes, bassins + STEP	Cette analyse est transmise au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou l'office de l'eau	<b>au plus tard le 31 décembre 2023</b>
Les systèmes d'assainissement avec CPBO ≥ à 12 kg/j de DBO5 <b>≥ 200 EQH</b>	Réaliser une ARD Postes, bassins + STEP	Cette analyse est transmise au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou l'office de l'eau	<b>au plus tard le 31 décembre 2025</b>

## **2. Focus sur la mise en place de la démarche du diagnostic permanent (arrêtés du 21 juillet 2015, du 31 juillet 2020 et guide ASTEE de février 2020).**

### **C'est quoi le diagnostic permanent ?**

- 1. Le Diagnostic Permanent est une démarche construite, portée et coordonnée par le ou les maîtres d'ouvrage d'un système d'assainissement.**
- 2. Il regroupe l'ensemble des moyens et pratiques mis en œuvre pour évaluer l'état et le fonctionnement d'un système d'assainissement en vue d'en améliorer l'exploitation et de programmer les actions nécessaires à son évolution de façon optimisée sur les plans technique et financier et dans l'objectif de réduire les impacts des rejets du système d'assainissement sur les milieux récepteurs.**
- 3. La démarche vise à identifier, sectoriser, quantifier et hiérarchiser de plus en plus finement les éventuels défauts structurels et dysfonctionnements du système d'assainissement mais ne correspond pas au diagnostic [périodique] réalisé dans le cadre du schéma directeur d'assainissement.**
- 4. La démarche nécessite l'acquisition, la capitalisation et l'analyse de données du système**
- 5. Le Diagnostic Permanent est propre à chaque collectivité et système d'assainissement : aucun rendu figé ne peut être imposé. Les formes et réalisations sont multiples, spécifiques et inventives.**

L'arrêté du 21 juillet 2015 propose d'aborder désormais la gestion des systèmes d'assainissement dans une logique de progrès continu basée sur une connaissance patrimoniale et fonctionnelle accrue.

Le Guide Technique ASTEE de mise en place d'un Diagnostic Permanent (1<sup>ère</sup> édition février 2020) rappelle les principes généraux du diagnostic permanent.

**Le diagnostic permanent constitue une démarche globale qui vise la bonne gestion du système d'assainissement dans un logique de boucle d'amélioration continue.**

Le diagnostic permanent peut porter sur une large gamme de problématiques à identifier au cas par cas, en fonction des enjeux propres à chaque collectivité. On peut citer à titre d'exemple les thèmes suivants, regroupés en trois grandes classes :

- Le fonctionnement du système assainissement avec la connaissance et maîtrise des entrants
- La connaissance du patrimoine et de l'état structurel des ouvrages
- Le suivi et la maîtrise des nuisances environnementales

Quelle que soit la problématique suivie, le principe du diagnostic permanent repose invariablement sur le cycle d'amélioration continue que résume l'acronyme anglo-saxon PDCA (*Plan-Do-Check-Act*) ou encore sa transposition graphique appelée « Roue de Deming » qu'illustre la « boucle de rétroaction » suivante (*Figure 3 : Boucle de rétroaction*).



Figure 3 : Boucle de rétroaction

Le diagnostic permanent doit offrir une vision **rétrospective** et **prospective** de l'état et des performances du système d'assainissement.

- L'analyse rétrospective a pour but de vérifier si les objectifs initialement visés, notamment lors du précédent SDA, sont atteints ou en voie de l'être, et quelles sont les raisons des éventuelles difficultés ou retards rencontrés (évolutions des hypothèses de travail, pertinence des actions engagées, moyens alloués...).
- L'analyse prospective consiste en l'actualisation de l'analyse réalisée lors du schéma directeur d'assainissement, en tenant compte du réalisé, à la fois du point de vue des hypothèses (projets urbains, population, usages et développement économique... prises en compte initialement et de celui des actions effectivement mises en œuvre entre temps.

Ces analyses doivent déboucher le cas échéant sur une redéfinition des priorités et un redéploiement voire une augmentation de moyens de manière à atteindre l'objectif visé sur différentes problématiques rappelés ci-dessous.



# ATTESTATIONS D'ASSURANCES

## Attestation Dommages aux Biens



### ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES dont le siège social est situé 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex09, certifions par la présente que la Société :

**SAUR SAS**  
**11 Chemin de Bretagne**  
**CS 40082**  
**92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex**

agissant tant pour son compte que pour celui de qui il appartiendra et notamment pour le compte de ses filiales, est assurée par le contrat Tous Risques Sauf n°127 100 212.

Les garanties s'exercent notamment pour le compte de la société désignée ci-après, laquelle a la qualité d'assuré :

**SAUR SAS**  
**11 Chemin de Bretagne - CS 40082**  
**92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex**

Ce contrat garantit l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers :

- En propriété ou loués,
- Vendus avec une clause de réserve de propriété,
- Appartenant à autrui, lorsque l'assuré en est, à titre onéreux ou gratuit, utilisateur, occupant, gardien ou détenteur à quelque titre que ce soit,
- Appartenant au personnel de l'Assuré, lorsque que lesdits biens sont situés dans les établissements assurés,
- Tous titres de paiement désignés sous le titre générique de valeurs,

Ainsi que les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les événements suivants :

Incendie, Foudre, Explosions, Implosions et électricité, Chute d'appareils de navigation aérienne et franchissement du mur du son, Tempêtes, ouragans, cyclones, tornades, Grêle, chute et/ou poids de la neige et/ou de la glace, Ruissellement d'eau, de boue ou de lave, Glissements et effondrements de terrains, Inondation, Séismes, Eruption volcanique, Raz-de-marée, Chocs de véhicules terrestres à moteur, Fumées, Bris de glaces, Dégâts des eaux, Emeutes, Mouvements populaires, Vandalisme, Malveillance, Sabotage, Terrorisme et Attentats en France (art.L126-2 et L126-3 du Code des Assurances), Vol, Détériorations immobilières consécutives à un vol ou une tentative de vol, Gel (dommages aux installations), Bris de Machines, Catastrophes naturelles (art.L125-1 et suivants du Code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions du contrat cité en référence ci-dessus.

*La présente attestation d'assurance, valable du 1<sup>er</sup> Avril 2022 au 31 Mars 2023 inclus, sous réserve du paiement de la prime, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager les assureurs au-delà des limites de garanties de la police à laquelle elle se réfère*

Fait à Paris, le 25 Mars 2022

MMA IARD SA  
14 Bd Marie et Alexandre Oyon  
72030 LE MANS CEDEX 9

MMA IARD Assurances Mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes – RCS Le Mans 775 652 126  
MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros – RCS Le Mans 440 048 882  
Sièges sociaux : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 – Entreprises régies par le code des assurances

## Responsabilité civile



Allianz Global Corporate & Specialty SE

### Attestation d'Assurance

Nous, soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE, Succursale en France**, situé 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, certifions par la présente que la Société :

**SAUR SAS**  
11, Chemin de Bretagne  
CS 40082  
94442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour le compte de ses filiales, et notamment de :

**SAUR SAS**  
11 Chemin de Bretagne - CS 40082  
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL00281522** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités en raison de dommages causés à des tiers.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

#### Responsabilité Civile Exploitation

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus .....20.000.000 euros par sinistre

#### Responsabilité Civile Après Livraison / Réception

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus ..... 20.000.000 euros par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

Période d'assurance : du 01/04/2022 au 31/03/2023 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris la Défense, le 25 mars 2022  
Pour la Compagnie

  
**Allianz Global Corporate & Specialty SE**  
Succursale en France  
1 cours Michelet - CS 30051  
92076 Paris La Défense Cedex  
487 424 608 RCS Nanterre

Signé par : MBemba Toure  
E-mail : mbemba.toure@allianz.com  
Heure de signature : 2022 15:02:02  
Adresse IP : 148.64.8.42

**Allianz Global Corporate & Specialty SE**  
Succursale en France  
1 cours Michelet - CS 30051  
92076 Paris La Défense Cedex  
487 424 608 RCS Nanterre

Siège social :  
Königinstrasse 28  
80802 Munich  
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N°HRB 208312  
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht  
Grauhendorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne  
[www.agcs.allianz.com](http://www.agcs.allianz.com)

## Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment)



### ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance GENERALI Iard, dont le siège social est situé 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS, atteste que :

**STE SAUR**  
**11, CHEMIN DE BRETAGNE**  
**CS40082**  
**92442 ISSY MOULINEAUX CEDEX**  
**SIREN 339379984**

est titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité de nature décennale n° AP392620 pour la période de validité du 01/01/2022 au 31/12/2022 couvrant les activités professionnelles suivantes :

#### ENTREPRISE GÉNÉRALE

Réalisation de la totalité des travaux d'une opération de construction réalisés en tout ou partie par le personnel d'exécution de l'entreprise.

#### TERRASSEMENT

Défrichage, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement (sauf des carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'ouvrages. Cette activité comprend les sondages et forages.

#### VOIRIES RÉSEAUX DIVERS (V.R.D.)

Réalisation de réseaux de canalisations, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonome, de voiries, de poteaux et clôtures.

Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

#### CONTRACTANT GENERAL

Réalisation d'une opération de construction portant sur la maîtrise d'oeuvre et l'exécution des travaux tous corps d'état, cette exécution étant donnée intégralement en sous-traitance.

Ces marchés sont pris uniquement dans le cadre de réalisation d'ouvrage de :

Voiries Réseaux Divers:

- réseaux et canalisation d'eau potable ou incendie,
- réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales,
- les ouvrages de voiries y compris fondations et terrassements

#### Ouvrages d'hygiène publique :

- stations de pompage, réservoirs et château d'eau,
- stations d'épuration des eaux usées et résiduaires,
- Usines de traitement de résidus ou d'effluents urbains,
- Collecteurs d'eaux usées ou pluviales,
- Usines de traitement d'eau potable,
- ouvrages liés à des opérations de traitement et de valorisation des déchets dont la construction d'unité de tri, compostage, incinération, plateforme de traitement de boues.

### 1. PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine ou dans les Départements d'Outre-Mer.
- aux chantiers dont le coût total de construction TTC tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15.000.000 €.

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris  
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris  
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
  - travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P<sup>1</sup> ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P<sup>2</sup>,
  - pour des procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
    - d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Évaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P<sup>3</sup>,
    - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable,
    - d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

(<sup>1</sup>) Les Règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en œuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction ([www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com)).

(<sup>2</sup>) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 ») sont consultables sur le site internet du programme RAGE ([www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr](http://www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr)) et les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC ([www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com)).

(<sup>3</sup>) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC ([www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com)).

**Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.**



## 2. ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<p>Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code.</p> <p>La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires.</p> <p>Elle est gérée en capitalisation.</p>	<p>○ En Habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.</p>
	<p>○ Hors habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.</p>
	<p>○ En présence d'un CCRD : Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.</p>
<b>Durée et maintien de la garantie</b>	
<p>La garantie couvre, pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.</p>	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

## 3. GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<p>Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.</p>	<p>6.000.000 € par sinistre</p>
<b>Durée et maintien de la garantie</b>	
<p>Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.</p>	

Fait à PARIS le 30/12/2021

Karim BOUCHEMA  
Directeur des Opérations  
Generali Iard

## Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement



### ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, AIG Europe SA - Tour CB21 – 16, Place d'Iris – 92040 PARIS LA DEFENSE Cedex, attestons par la présente que

#### SAUR SAS

11 Chemin de Bretagne - CS 40082  
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales, sont assurés par la police n° 7 201 983 contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant leur incomber en raison d'atteintes à l'environnement soudaines et accidentelles et/ou graduelles, de nuisances, de préjudice écologique ou de dommages environnementaux imputables à l'exercice de leurs activités et sites visés au contrat.

#### Garanties et limites :

Garanties	Limites par sinistre	Limites pour la période de garantie *
<b>Tous dommages confondus :</b>	<b>25.000.000 €</b>	<b>25.000.000 €</b>
- <b>dont Garantie Responsabilité Civile (A) y compris au titre du préjudice écologique</b>	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont dommages matériels et immatériels	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont dommages aux biens confiés et biens des préposés	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont préjudice écologique du fait des produits, ouvrages ou déchets livrés	10.000.000 €	25.000.000 €
- <b>dont Garantie Responsabilité Environnementale (B)</b>	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont dommages environnementaux en l'absence de pollution	15.000.000 €	15.000.000 €
- <b>dont Garantie Frais de dépollution du Site (C)</b>	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont frais de décontamination et reconstruction y compris suite à une pollution subie	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont frais relatifs à une pollution subie	15.000.000 €	15.000.000 €
- <b>dont Garantie Frais de Prévention de dommages garantis (D)</b>	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont garanties relevant de l'annexe « Etudes et travaux »	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont garantie du fait des activités d'épandage de boue	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont dommages causés par l'amiante selon les dispositions de l'article 12.1.	2.500.000 €	5.000.000 €
- dont extension communication de crise en cas de fait de pollution ou de dommages environnementaux garantis	150.000 €	500.000 €

\* il est rappelé que la capacité est accordée en une seule enveloppe pour la période d'assurance sans renouvellement annuel des capacités.

Il est rappelé que sont inclus pour chaque garantie les Frais de défense associés (sans préjudice des dispositions de l'article 3.1.6. des Conditions générales relatif aux frais de défense lors de la mise en cause de la Responsabilité des dirigeants).

**Territorialité :** Monde hors Etats-Unis et Canada

Cette attestation est délivrée pour la période du 1<sup>er</sup> Avril 2020 au 1<sup>er</sup> Avril 2023 à zéro heure pour servir et valoir ce que de droit. Elle est valable dans la seule limite des montants et conditions de garantie, franchises et exclusions du contrat précité et n'implique qu'une présomption de garanties à la charge de l'assureur sous réserve des réglementations locales applicables.

En cas de sinistre, les sommes dues par l'assureur au titre de la police citée ci-dessus seront payées au souscripteur du contrat.

Fait à Paris La Défense le 08 Avril 2020

AIG Europe SA  
Tour CB21 – 16 Place de l'Iris  
92040 PARIS LA DEFENSE Cedex  
Tel : 01 49 02 42 22  
Facsimile : 01 49 02 44 04

AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806) dont le siège social est sis 35 D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Succursale pour la France : Tour CB21-16 Place de l'Iris, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463 - Adresse Postale : Tour CB21 - 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex. Téléphone : +33 1.49.02.42.22 - Facsimile : +33 1.49.02.44.04

## Attestation Tous risques chantiers

**GENERALI Iard**

Police Tous Risques Chantier / Tous Risques Montage Essais

Police N° AH 116929 - Attestation

Assuré :

**SAUR SAS**

11 Chemin de Bretagne - CS 40082

92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

Police n° **AH 116929**



<b>Période de</b>	du 1 <sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023
<b>Fonctionnement de la garantie :</b>	L'assurance s'applique aux marchés qui, au 1 <sup>er</sup> avril 2020, sont en cours d'exécution ou de maintenance et/ou aux marchés dont l'exécution commencera après cette date, dès lors que, pour chaque chantier : <ul style="list-style-type: none"><li>• le coût estimé est inférieur à 30 000 000 euros,</li><li>• la durée des travaux est inférieure à 36 mois</li><li>• la durée des essais n'excède pas 12 mois</li></ul> Après réception (période de maintenance), les garanties se poursuivent sur une période de 12 mois.
<b>Biens Assurés :</b>	Tous travaux de construction, extension, réhabilitation, etc. de stations d'épuration, installations de traitement des eaux, usines de traitement de déchets, installations de traitement des résidus d'épuration, y compris par incinération.
<b>Etendue de la garantie :</b>	La prise en charge des frais de remplacement et/ou de remise en état des biens assurés et/ou de tout ou partie de ceux-ci qui seraient physiquement endommagés, détruits ou perdus de quelque manière et pour quelque cause que ce soit, sous réserve des exclusions spécifiques dans le contrat.
<b>Territorialité :</b>	Site du chantier ou abords immédiats pour les aires d'entreposage, pour des chantiers situés dans le monde entier, à l'exception : <ul style="list-style-type: none"><li>• des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, CANADA et AUSTRALIE</li><li>• des pays sous embargo, et notamment des pays suivants : CORÉE DU NORD, SYRIE, CRIMÉE, IRAN et VENEZUELA</li></ul>

La présente attestation est valable pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager **GENERALI Iard** au-delà des clauses, conditions et limites du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 28 mars 2022

**GENERALI Iard**  
SA au capital de 94 630 300 Euros  
Entreprise Régie par le Code des Assurances  
Siège Social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris  
RCS PARIS B 552 062 663

**GENERALI Iard**

Société anonyme au capital de 94 630 300 euros

Entreprise régie par le Code des assurances – 552 062 663 RCS Paris

Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75456 Paris cedex 09

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurance sous le numéro 026



# LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

## LES INSTALLATIONS

### Les stations d'épuration

Libellé	Date de mise en service	Capacité nominale (en eq.Hab)	Nature de l'effluent	Description	Télésurveillance	Groupe électrogène	Commune
Epuration SADI - LE TOUVET	2007	18 000	Domestique pseudo-séparatif	Dégrillage, dessablage, dégraissage, boues activées aération prolongée, clarification	Oui	Oui	LE TOUVET

### Les postes de relevage

Commune	Libellé	Capacité nominale	Année de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
GONCELIN	PR Goncelin - 1G Tronc Commun	187 m <sup>3</sup> /h	2013	Oui	Non
GONCELIN	PR Goncelin - 2G Gare SNCF	43,2 m <sup>3</sup> /h	2000	Oui	Non
GONCELIN	PR Goncelin - 3G Villard Bozon	21,6 m <sup>3</sup> /h	2000	Oui	Non
LE CHEYLAS	PR Le Cheylas - 4G Les Iles	14,4 m <sup>3</sup> /h	2003	Oui	Non
LE CHEYLAS	PR Le Cheylas - 5G Les Blaches	97,2 m <sup>3</sup> /h	1997	Oui	Non
LE CHEYLAS	PR Le Cheylas - 6G Le Buchillot	37 m <sup>3</sup> /h	1997	Oui	Non
LE CHEYLAS	PR Le Cheylas - 7G Le Bacon	25,2 m <sup>3</sup> /h	1997	Oui	Non
LE CHEYLAS	PR Le Cheylas - 8G Le Rompay	16,5 m <sup>3</sup> /h	1996	Oui	Non
LE TOUVET	PR Le Touvet - 1D La Frette	15,5 m <sup>3</sup> /h	2005	Oui	Non

## LE RESEAU

Le réseau comprend des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant, de manière gravitaire ou sous pression, les eaux usées issues des habitations jusqu'aux stations de traitement et les eaux pluviales jusqu'au milieu récepteur. Il ne comprend pas les branchements.

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement. En 2022, le linéaire de canalisations eaux usées (hors pluvial) est de 35,05 km.

### Répartition par diamètre et matériau

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Autres	200	51,77	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	125	38,65	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	150	147,58	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	200	9 015,54	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	250	10 097,91	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	300	2 076,09	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	400	190,29	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	200	5 222,31	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	250	780,29	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	300	14,34	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	200	58,2	Gravitaire	Eaux usées
Autres	200	48,1	Refoulement	Eaux usées
Fonte	100	696,58	Refoulement	Eaux usées
Fonte	125	460,11	Refoulement	Eaux usées
Fonte	150	169,45	Refoulement	Eaux usées
Fonte	200	3 754,77	Refoulement	Eaux usées
Fonte	80	1 986,02	Refoulement	Eaux usées
Pvc	160	241,87	Refoulement	Eaux usées
<b>Total</b>		<b>35 049,87</b>		

## CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Consommation électrique en kWh	2018	2019	2020	2021	2022
Epuration SADI - LE TOUVET	528 103	532 317	536 421	508 281	527 447
PR 1D La Frette - LE TOUVET	5 194	3 352	4 497	4 088	4 464
PR 1G Tronc Commun - GONCELIN NEW	0	0	0	0	284
PR 1G Tronc Commun - GONCELIN OLD	55 244	54 536	49 230	46 219	9 773
PR 2G Gare SNCF - GONCELIN	29 326	28 998	28 457	28 087	32 212
PR 3G Villard Bozon - GONCELIN	7 452	6 875	7 292	4 713	6 344
PR 4G Les Iles - LE CHEYLAS	3 940	3 804	4 231	4 875	3 784
PR 5G Les Blaches - LE CHEYLAS	36 384	40 264	39 064	27 790	31 000
PR 6G Le Buchillot - LE CHEYLAS	3 858	3 992	4 710	4 216	3 805
PR 7G Le Bacon - LE CHEYLAS	4 784	4 890	5 060	4 391	5 523
PR 8G Le Rompay - LE CHEYLAS	1 397	1 647	1 814	1 800	2 024
<b>Total</b>	<b>675 682</b>	<b>680 675</b>	<b>680 776</b>	<b>634 460</b>	<b>626 660</b>

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie.

# LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau

## LISTE DES DONNEES NECESSAIRE A L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE :

Description du contrat			
CC PAYS GRESIVAUDANT ( SADI )			
Marché public de prestation			
Début contrat : 1 mai 2017 Fin contrat : 30 avril 2027			
D201.0 Estimation de la population desservie par le service public dans le périmètre du contrat : NR hab			
Réseau			
<b>D202.0</b>	<b>Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement</b>	<b>NR</b>	<b>unité</b>
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux			
<b>P202.2B</b>	<b>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux</b>	<b>75</b>	<b>/120</b>
Partie A : plan des réseaux			
VP.250	Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées au 31/12	OUI	
VP.251	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	OUI	
Partie B : inventaire des réseaux			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux	OUI	
VP.253	Pourcentage de linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné au 31/12	100%	
VP.254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux	OUI	
VP.255	Pourcentage de linéaire de réseau eaux usées avec âge renseigné au 31/12	100%	
Partie C : autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux			
VP.256	Pourcentage de linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12	32,71%	
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eaux usées	OUI	
VP.258	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	OUI	
VP.259	Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau	NON	
VP.260	Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eaux usées	OUI	
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	NON	
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux et de renouvellement	NON	
Consolidation			
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaires (hors branchements)	0,00	kml
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs eaux usées (hors branchements)	35,05	kml
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (kml)	35,05	kml
Taux de renouvellement des réseaux d'eaux usées			
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées en % selon les informations en notre possession	NR	%
VP.140	Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)	NR	Selon les informations en notre possession

<b>Collecte</b>			
<b>Conformité de la collecte des effluents</b>			
P203.3	Conformité de la collecte des effluents	ConformiteEffluentsEU	Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.
VP.176	Charge entrante en DBO5	415,30	KgDBO5/j Le détail par installation est présenté ci-après
<b>Indice de connaissance des rejets au milieu naturel</b>			
<b>P255.3</b>	<b>Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées</b>	<b>NR</b>	
VP.158	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	NON	
VP.159	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	NON	
VP.160	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	NON	
VP.161	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994	NON	
VP.162	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	NON	
VP.163	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	NON	
VP.164	Evolution de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	NON	
VP.165	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	NON	
<b>Epuration</b>			
P204.3	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées	ConformiteEquipEU	Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	-	Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.
<b>Boues</b>			
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	110,21	tMS
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	%
VP.208	Quantité totale de boues évacuées	110,21	tMS Le détail par installation est présenté ci-après
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	110,21	tMS Le détail par installation est présenté ci-après
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5	-	Kg DBO5/J
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	24	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	24	

Données exploitation par installation			
Epuration SADI - LE TOUVET			
VP.176	Charge entrante en DBO5	415,30	
VP.208	Boues évacuées en tMS	110,21	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	110,21	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	24	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	24	

## DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
<b>PARTIE A</b>			
<b>Plan du réseau</b>			
Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.250	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.251	OUI	5
<b>Total Partie A :</b>		<b>15</b>	
<b>PARTIE B</b>			
<b>Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage</b>			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
<b>Informations structurelles</b>		VP.253	100%
Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		36,9	<b>15</b>
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		36,904	
<b>Connaissance de l'âge des canalisations</b>		VP.255	100%
Linéaire de réseau eaux usées avec période de pose renseignée au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		36,9	<b>15</b>
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		36,904	
<b>Total Partie B :</b>		<b>30</b>	
<b>PARTIE C</b>			
<b>Altimétrie des canalisations</b>			
Linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12	VP.256	32,71%	<b>0</b>
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		12,07	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		36,904	
Localisation complète de tous les ouvrages annexes du réseau d'eaux usées	VP.257	OUI	<b>10</b>
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.258	OUI	<b>10</b>
Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon (entre 2 regards de visite) du réseau eaux usées)	VP.259	NON	<b>0</b>
Localisation et identification complète des interventions et travaux sur le réseau d'eaux usées	VP.260	OUI	<b>10</b>
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur suite	VP.261	NON	<b>0</b>
<b>Existence et mise en œuvre d'un plan pluri annuel de travaux</b>		VP.262	<b>0</b>
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		NON	
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		NON	
<b>Total Partie C :</b>		<b>30</b>	
<b>VALEUR DE L'INDICE</b>		<b>75</b>	



# LES INTERVENTIONS REALISEES

Préserver et moderniser votre patrimoine

13.

## LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

### Les opérations d'hydrocurage du réseau

*Synthèse de l'hydrocurage préventif réalisé durant l'année :*

Commune	Linéaire EU (ml)	Linéaire EP (ml)	Linéaire Unitaire (ml)	Total (ml)
LE CHEYLAS	495	0	0	495
GONCELIN	155	0	0	155
LE TOUVET	2 295	0	0	2 295
SAINT-VINCENT-DE-MERCUZE	1 280	0	0	1 280
<b>Total</b>	<b>4 225</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 225</b>

*Détail de l'hydrocurage préventif réalisé durant l'année :*

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé
GONCELIN	11/04/2022	Chemin du cimetière	155
SAINT VINCENT DE MERCUZE	17/06/2022	Chemin de l'empereur	974
LE TOUVET	26/10/2022	Chemin de l'empereur	824
LE TOUVET	27/10/2022	Chemin de l'empereur	445
LE TOUVET	15/11/2022	Chemin de charmillion / ch de la ripe	400
LE TOUVET	16/11/2022	Chemin de charmillion / rivaux / ripe	626
LE CHEYLAS	01/12/2022	Canal de renevier	495
SAINT VINCENT DE MERCUZE	01/12/2022	Rue de la combe d'alloix	306

### Les opérations de débouchage et d'hydrocurage ponctuelles du réseau

*Synthèse des interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements*

Commune	Type	Nombre	Linéaire hydrocuré (ml)
GONCELIN	Curage EU	1	155
<b>Total</b>		<b>1</b>	<b>155</b>

*Synthèse des interventions sur les postes de relevage réalisées durant l'année :*

Commune	Nombre
GONCELIN	5
LE CHEYLAS	12
LE TOUVET	3
<b>Total</b>	<b>20</b>

**Détail des interventions sur les postes de relevage réalisées durant l'année :**

Commune	Date	Adresse
LE CHEYLAS	01/02/2022	PR LE ROMPAY
LE CHEYLAS	01/02/2022	PR LES ILES
LE TOUVET	01/02/2022	PR LA FRETTE
LE CHEYLAS	14/04/2022	PR LE ROMPAY
LE CHEYLAS	14/04/2022	PR LE BACON
LE CHEYLAS	14/04/2022	PR LE BUCHILLOT
GONCELIN	14/04/2022	PR VILLARD BOZON
GONCELIN	14/04/2022	PR LA GARE
LE CHEYLAS	26/07/2022	PR LE BUCHILLOT
LE CHEYLAS	26/07/2022	PR LE ROMPAY
LE CHEYLAS	26/07/2022	PR LE BACON
GONCELIN	26/07/2022	PR VILLARD BOZON
GONCELIN	26/07/2022	PR LA GARE
LE TOUVET	24/08/2022	PR LA FRETTE
LE CHEYLAS	24/08/2022	PR LES BLACHES
LE CHEYLAS	25/10/2022	PR LE ROMPAY
LE CHEYLAS	25/10/2022	PR LE BACON
LE CHEYLAS	25/10/2022	PR LE BUCHILLOT
GONCELIN	25/10/2022	PR VILLARD BOZON
LE TOUVET	25/10/2022	PR LA FRETTE

## LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

### Les interventions de maintenance 2ème niveau

#### Synthèse des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Curatif	Préventif	Total
Goncelin	9	0	9
LE CHEYLAS	3	0	3
Le Touvet	17	7	24
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>7</b>	<b>36</b>

#### Détail des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
GONCELIN	PR 3G Villard Bozon	Armoire électrique au sol	12/01/22	Curatif
	PR 2G Gare SNCF	Télésurveillance	27/04/22	Curatif
	PR 1G Tronc Commun NEW	Variateur pompe 1	03/06/22	Curatif
	PR 1G Tronc Commun NEW	Armoire électrique	09/06/22	Curatif
	PR 1G Tronc Commun NEW	Débitmètre surverse	18/08/22	Curatif
	PR 1G Tronc Commun NEW	Poires de niveau (4)	30/08/22	Curatif
	PR 1G Tronc Commun NEW	Télésurveillance	06/09/22	Curatif
	PR 2G Gare SNCF	Sonde de niveau	20/10/22	Curatif
	PR 1G Tronc Commun NEW	Télésurveillance	28/11/22	Curatif
LE CHEYLAS	PR 5G Les Blaches	Portail	19/01/22	Curatif
	PR 8G Le Rompay	Satellite de télégestion	19/04/22	Curatif
	PR 5G Les Blaches	Poires de niveau	25/08/22	Curatif
LE TOUVET	Epuration SADI	Groupe électrogène	18/01/22	Curatif
	Epuration SADI	Pont scarificateur	24/03/22	Curatif
	Epuration SADI	SE101 Centrifugeuse	07/04/22	Curatif
	Epuration SADI	SE101 Centrifugeuse	13/04/22	Curatif
	Epuration SADI	LE005 Niveau file 1	13/04/22	Curatif
	Epuration SADI	Coffret dépotage	13/04/22	Curatif
	Epuration SADI	Automate	19/04/22	Curatif
	Epuration SADI	Automate de la serre	05/05/22	Curatif
	Epuration SADI	Batterie condensateur	11/05/22	Curatif
	Epuration SADI	LSHH001/LSL001 Sonde de niveau	12/05/22	Curatif
	Epuration SADI	AG005 Agitateur fosse matière de vidange	30/06/22	Préventif
	Epuration SADI	Epuration SADI - LE TOUVET	12/07/22	Curatif
	Epuration SADI	QP002 Pont racleur	11/08/22	Curatif
	Epuration SADI	Débitmètre Déversoir gravitaire Isère	02/09/22	Curatif
	Epuration SADI	Variateur pompe relevage n°1	06/09/22	Préventif
	Epuration SADI	Epuration SADI - LE TOUVET	22/09/22	Curatif
	Epuration SADI	Préleveur Sortie Station	13/10/22	Préventif
	PR 1D La Frette	Pompe 1	24/10/22	Préventif
	Epuration SADI	WSH010 Actionneur de vanne VM010	28/11/22	Curatif
	Epuration SADI	Automate	28/11/22	Curatif
	Epuration SADI	AG004 Agitateur fosse matière de vidange	05/12/22	Préventif
	Epuration SADI	CS001 Surpresseur biomaster	07/12/22	Préventif
	Epuration SADI	SE101 Centrifugeuse	07/12/22	Curatif
Epuration SADI	CS002A Surpresseur 1 bassin d'aération	07/12/22	Préventif	

### Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Libelle installation	Equipement	Date
Goncelin	PR 1G Tronc Commun NEW	PR 1G Tronc Commun NEW	31/05/22
	PR 3G Villard Bozon	PR 3G Villard Bozon	31/05/22
Le Touvet	Epuration SADI	Epuration SADI	01/06/22

### Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date
Goncelin	PR 2G Gare SNCF	Potence	31/05/22
	PR 3G Villard Bozon	Potence	31/05/22
Le Cheylas	PR 7G Le Bacon	Potence	31/05/22
	PR 6G Le Buchillot	Potence	31/05/22
	PR 4G Les Iles	Potence + 3 pieds	31/05/22
Le Touvet	PR 5G Les Blaches	Potence nue 500kg	31/05/22
	PR 1D La Frette	Potence	31/05/22
	Epuration SADI	Monorail nu local centrif	01/06/22
	Epuration SADI	Monorail 0.5T surpresseur 1	01/06/22
	-	Potence + treuil D 54 anaérobie	01/06/22
	Epuration SADI	Potence + treuil D 54	01/06/22
	Epuration SADI	Potence prétraitement	01/06/22
	Epuration SADI	Potence by-pass	01/06/22
	Epuration SADI	Palan à chaine atelier garage	01/06/22
	Epuration SADI	Potence mobile avec treuil	02/06/22
	Epuration SADI	Quadripode levage	02/06/22
	Epuration SADI	Monorail + Chariot recirculation	02/06/22
	Epuration SADI	Palan électrique garage atelier	02/06/22
	Epuration SADI	Monorail+ chariot recirculation	02/06/22
	Epuration SADI	Palan garage atelier	02/06/22

### Les interventions de contrôle réglementaire ouvrant automatique

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date
LE TOUVET	Epuration SADI - LE TOUVET	Porte coulissante local boues	02/06/22
	Epuration SADI - LE TOUVET	Disconnecteur réseau eau potable	07/07/22

## LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

**Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du programme contractuel :** Un **Programme Contractuel du Renouvellement** correspond à un engagement du Délégitaire à réaliser un programme prédéterminé d'opérations de renouvellement. Une dotation annuelle lissée a été établie à partir d'un planning prévisionnel détaillé des opérations de renouvellement.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Programme Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du Programme à date.

**Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel :** Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fonds à date.

**La garantie pour la continuité de service :** Une **garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel de garantie de bon fonctionnement des installations. Elle s'applique sans programme contractuel et sans restitution des montants non dépensés en fin de contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

**Les tableaux reprennent ci-après les opérations de renouvellement :**

Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2022		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Année de Réalisation
PR 4G Les Iles - LE CHEYLAS	Pompe 1	Renouvellement complet du matériel				1 760							
PR 4G Les Iles - LE CHEYLAS	Pompe 2	Renouvellement complet du matériel				1 760							
PR 4G Les Iles - LE CHEYLAS	Pompe	Renouvellement complet du matériel				1 360							
PR 5G Les Blaches - LE CHEYLAS	Panier de dégrillage avec guide et chaîne	Renouvellement complet du matériel			1 600								
PR 5G Les Blaches - LE CHEYLAS	Satellite de télégestion	Renouvellement complet du matériel	3 067										
PR 5G Les Blaches - LE CHEYLAS	Pompe 1	Renouvellement complet du matériel				4 841							
PR 5G Les Blaches - LE CHEYLAS	Pompe 2	Renouvellement complet du matériel				4 841							
PR 5G Les Blaches - LE CHEYLAS	Pompe	Renouvellement complet du matériel				1 360							
PR 6G Le Buchillot - LE CHEYLAS	Panier de dégrillage avec guide et chaîne	Renouvellement complet du matériel							1 200				
PR 6G Le Buchillot - LE CHEYLAS	Pompe 1	Renouvellement complet du matériel	3 325										
PR 7G Le Bacon - LE CHEYLAS	Ballon Anti béliér	Renouvellement complet du matériel	2 253										
PR 7G Le Bacon - LE CHEYLAS	Panier de dégrillage avec guide et chaîne	Renouvellement complet du matériel		1 200									
PR 7G Le Bacon - LE CHEYLAS	Satellite de télégestion	Renouvellement complet du matériel	3 067										2019
PR 7G Le Bacon - LE CHEYLAS	Pompe 1	Renouvellement complet du matériel	1 693										2019
PR 7G Le Bacon - LE CHEYLAS	Pompe 2	Renouvellement complet du matériel						1 693					
PR 8G Le Rompay - LE CHEYLAS	Satellite de télégestion	Renouvellement complet du matériel	3 067										2019

Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2022		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Année de Réalisation
PR 8G Le Rompay - LE CHEYLAS	Pompe 2	Renouvellement complet du matériel						987					
PR 8G Le Rompay - LE CHEYLAS	Clapet	Renouvellement complet du matériel					347						
PR 1G Tronc Commun - GONCELIN OLD	Panier de dégrillage avec guide et chaîne	Renouvellement complet du matériel				1 600							
PR 2G Gare SNCF - GONCELIN	Panier de dégrillage avec guide et chaîne	Renouvellement complet du matériel				1 200							
PR 2G Gare SNCF - GONCELIN	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel					3 351						
PR 2G Gare SNCF - GONCELIN	Potence	Renouvellement complet du matériel				1 040							
PR 3G Villard Bozon - GONCELIN	Panier de dégrillage avec guide et chaîne	Renouvellement complet du matériel				1 200							
PR 3G Villard Bozon - GONCELIN	Pompe 1	Renouvellement complet du matériel	2 333										
PR 3G Villard Bozon - GONCELIN	Pompe 2	Renouvellement complet du matériel	2 333										
PR 1D La Frette - LE TOUVET	Satellite de télégestion	Renouvellement complet du matériel					3 067						2019
PR 1D La Frette - LE TOUVET	Pompe 1	Renouvellement complet du matériel						1 760					2018
PR 1D La Frette - LE TOUVET	Pompe 2	Renouvellement complet du matériel						1 760					
Epuraton SADI - LE TOUVET	CP002 Soufflante air lift	Renouvellement complet du matériel	2 222										
Epuraton SADI - LE TOUVET	AG004 Agitateur fosse matière de vidange	Renouvellement complet du matériel				6 068							
Epuraton SADI - LE TOUVET	AG005 Agitateur fosse matière de vidange	Renouvellement complet du matériel				6 068							2022
Epuraton SADI - LE TOUVET	AG003A agitateur 1 zone aération	Renouvellement complet du matériel				7 933							2022

Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2022		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Année de Réalisation
Epuration SADI - LE TOUVET	AG002 Agitateur zone anaérobie	Renouvellement complet du matériel				3 600							
Epuration SADI - LE TOUVET	Diffuseurs fines bulles	Renouvellement complet du matériel	31 702										2020
Epuration SADI - LE TOUVET	PO101 Pompe doseuse préparation polymère	Renouvellement complet du matériel					1 109						
Epuration SADI - LE TOUVET	PO103 Pompe injection de polymères	Renouvellement complet du matériel					1 387						
Epuration SADI - LE TOUVET	PO002 Pompe nutriments	Renouvellement complet du matériel					1 333						
Epuration SADI - LE TOUVET	Centrale de préparation des polymères	Renouvellement complet du matériel					8 000						
Epuration SADI - LE TOUVET	CP001 Compresseur air lift	Renouvellement complet du matériel	2 222										
Epuration SADI - LE TOUVET	CS002C Surpresseur 3 bassin d'aération	Renouvellement complet du matériel			5 498								
Epuration SADI - LE TOUVET	CS002C Surpresseur 3 bassin d'aération	Renouvellement complet du matériel							5 498				
Epuration SADI - LE TOUVET	CS002B Surpresseur 2 bassin d'aération	Renouvellement complet du matériel			5 498								
Epuration SADI - LE TOUVET	CS002B Surpresseur 2 bassin d'aération	Renouvellement complet du matériel							5 498				
Epuration SADI - LE TOUVET	CS002A Surpresseur 1 bassin d'aération	Renouvellement complet du matériel							5 498				
Epuration SADI - LE TOUVET	CS002A Surpresseur 1 bassin d'aération	Renouvellement complet du matériel			5 498								
Epuration SADI - LE TOUVET	CS001 Surpresseur biomaster	Renouvellement complet du matériel			3 720								
Epuration SADI - LE TOUVET	CS001 Surpresseur biomaster	Renouvellement complet du matériel							3 720				
Epuration SADI - LE TOUVET	Réfrigérateur	Renouvellement complet du matériel	555										

Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2022		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Année de Réalisation
Epuration SADI - LE TOUVET	AE001 Système de mesure de MES	Renouvellement complet du matériel					2 774						
Epuration SADI - LE TOUVET	AE003A Sonde Oxygène	Renouvellement complet du matériel					839						
Epuration SADI - LE TOUVET	AE002 Sonde Rédox	Renouvellement complet du matériel					832						2020
Epuration SADI - LE TOUVET	Luxmètre AT610	Renouvellement complet du matériel		347									
Epuration SADI - LE TOUVET	Transmetteur commun O2 et rédox	Renouvellement complet du matériel	1 600										
Epuration SADI - LE TOUVET	Débitmètre Entrée Station	Renouvellement complet du matériel					3 467						
Epuration SADI - LE TOUVET	Débitmètre Déversoir pompé Isère	Renouvellement complet du matériel					3 467						
Epuration SADI - LE TOUVET	Débitmètre Déversoir gravitaire Chantourne	Renouvellement complet du matériel					3 467						
Epuration SADI - LE TOUVET	Débitmètre Déversoir gravitaire Isère	Renouvellement complet du matériel					3 467						
Epuration SADI - LE TOUVET	Débitmètre Matières de vidange File 2	Renouvellement complet du matériel					1 867						
Epuration SADI - LE TOUVET	Débitmètre Matières de vidange File 1	Renouvellement complet du matériel					1 867						
Epuration SADI - LE TOUVET	Débitmètre Sortie Station	Renouvellement complet du matériel					3 467						
Epuration SADI - LE TOUVET	Débitmètre de recirculation	Renouvellement complet du matériel					3 467						
Epuration SADI - LE TOUVET	Débitmètre boues	Renouvellement complet du matériel					3 467						
Epuration SADI - LE TOUVET	AE003B Température	Renouvellement complet du matériel	3 051										
Epuration SADI - LE TOUVET	TSH003 Température surpresseur	Renouvellement complet du matériel		208									
Epuration SADI - LE TOUVET	TSH004 Température local surpresseur	Renouvellement complet du matériel		208									
Epuration SADI - LE TOUVET	TSH004/TSH002 Température	Renouvellement complet du matériel		208									

Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2022		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Année de Réalisation
Epuration SADI - LE TOUVET	Hygrométrie extérieur AT613	Renouvellement complet du matériel		347									
Epuration SADI - LE TOUVET	Hygrométrie intérieur AT614	Renouvellement complet du matériel		347									
Epuration SADI - LE TOUVET	Température extérieure TT610	Renouvellement complet du matériel		208									
Epuration SADI - LE TOUVET	Température intérieure TT611	Renouvellement complet du matériel		208									
Epuration SADI - LE TOUVET	FIT002 Acquisition débit eaux traitées	Renouvellement complet du matériel					1 109						
Epuration SADI - LE TOUVET	Préleveur Entrée Station	Renouvellement complet du matériel								4 681			<b>2018</b>
Epuration SADI - LE TOUVET	CV001 Ventilateur	Renouvellement complet du matériel	6 935										
Epuration SADI - LE TOUVET	Déstraficateur CV652 L	Renouvellement complet du matériel		1 111									
Epuration SADI - LE TOUVET	Déstraficateur CV652 K	Renouvellement complet du matériel		1 111									
Epuration SADI - LE TOUVET	Déstraficateur CV652 J	Renouvellement complet du matériel		1 111									
Epuration SADI - LE TOUVET	Déstraficateur CV652 I	Renouvellement complet du matériel		1 111									
Epuration SADI - LE TOUVET	Déstraficateur CV652 H	Renouvellement complet du matériel		1 111									
Epuration SADI - LE TOUVET	Déstraficateur CV652 G	Renouvellement complet du matériel		1 111									
Epuration SADI - LE TOUVET	Déstraficateur CV652 F	Renouvellement complet du matériel		1 111									
Epuration SADI - LE TOUVET	Déstraficateur CV652 E	Renouvellement complet du matériel		1 111									
Epuration SADI - LE TOUVET	Déstraficateur CV652 D	Renouvellement complet du matériel		1 111									
Epuration SADI - LE TOUVET	Déstraficateur CV652 C	Renouvellement complet du matériel		1 111									
Epuration SADI - LE TOUVET	Déstraficateur CV652 B	Renouvellement complet du matériel		1 111									

Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2022		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Année de Réalisation
Epuration SADI - LE TOUVET	Déstraficateur CV652 A	Renouvellement complet du matériel		1 111									
Epuration SADI - LE TOUVET	Bloc climatisation extérieur	Renouvellement complet du matériel					1 387						
Epuration SADI - LE TOUVET	Supervision	Renouvellement complet du matériel				13 869							
Epuration SADI - LE TOUVET	Automate	Renouvellement complet du matériel					6 935						
Epuration SADI - LE TOUVET	Télesurveillance	Renouvellement complet du matériel		3 333									
Epuration SADI - LE TOUVET	Balance	Renouvellement complet du matériel				995							
Epuration SADI - LE TOUVET	Four	Renouvellement complet du matériel					2 773						
Epuration SADI - LE TOUVET	Etuve	Renouvellement complet du matériel					2 773						
Epuration SADI - LE TOUVET	Groupe electrogene	Renouvellement complet du matériel	2 222										
Epuration SADI - LE TOUVET	Groupe electrogene	Renouvellement complet du matériel			2 222								
Epuration SADI - LE TOUVET	Onduleur	Renouvellement complet du matériel					1 067						
Epuration SADI - LE TOUVET	Armoire électrique	Renouvellement complet du matériel										9 708	
Epuration SADI - LE TOUVET	PO001C Pompe de relevage secours	Renouvellement complet du matériel					3 720						
Epuration SADI - LE TOUVET	PO001B Pompe de relevage 2	Renouvellement complet du matériel					3 720						
Epuration SADI - LE TOUVET	PO001A Pompe de relevage 1	Renouvellement complet du matériel					3 720						
Epuration SADI - LE TOUVET	PO010 Pompe by-pass	Renouvellement complet du matériel					3 800						
Epuration SADI - LE TOUVET	PO006 Pompe restitution matière vidange	Renouvellement complet du matériel								1 427			
Epuration SADI - LE TOUVET	PO004A Pompe 1 toutes eaux	Renouvellement complet du matériel					1 493						

Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2022		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Année de Réalisation
Epuration SADI - LE TOUVET	PO004A Pompe 2 toutes eaux	Renouvellement complet du matériel					1 493						2018
Epuration SADI - LE TOUVET	PO003A pompe 1 recirculation des boues	Renouvellement complet du matériel					1 493						2020
Epuration SADI - LE TOUVET	PO003B pompe 2 recirculation des boues	Renouvellement complet du matériel					1 493						2019
Epuration SADI - LE TOUVET	PO003C pompe 3 recirculation des boues	Renouvellement complet du matériel					1 493						2019
Epuration SADI - LE TOUVET	PO004B Pompe 2 toutes eaux	Renouvellement complet du matériel					1 493						
Epuration SADI - LE TOUVET	PO004A Pompe 1 toutes eaux	Renouvellement complet du matériel					1 493						
Epuration SADI - LE TOUVET	PO003C Pompe 3 recirculation des boues	Renouvellement complet du matériel					1 493						
Epuration SADI - LE TOUVET	PO003B Pompe 2 recirculation des boues	Renouvellement complet du matériel					1 493						
Epuration SADI - LE TOUVET	PO003A Pompe 1 recirculation des boues	Renouvellement complet du matériel					1 493						
Epuration SADI - LE TOUVET	SE101 Centrifugeuse	Renouvellement complet du matériel	6 276										2019
Epuration SADI - LE TOUVET	Extincteur	Renouvellement complet du matériel	277										
Epuration SADI - LE TOUVET	Extincteur *2	Renouvellement complet du matériel		277									
Epuration SADI - LE TOUVET	VM001 Electrovanne	Renouvellement complet du matériel								693			
Epuration SADI - LE TOUVET	VY001 Electrovanne	Renouvellement complet du matériel								693			
Epuration SADI - LE TOUVET	WSH010 Actionneur de vanne VM010	Renouvellement complet du matériel					1 109						
Epuration SADI - LE TOUVET	Disconnecteur réseau eau potable	Renouvellement complet du matériel	693										
Epuration SADI - LE TOUVET	Moteur rotation 2	Renouvellement complet du matériel		1 333									
Epuration SADI - LE TOUVET	Moteur rotation 1	Renouvellement complet du matériel		1 333									

Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2022		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Année de Réalisation
Epuration SADI - LE TOUVET	Moteur translation 2	Renouvellement complet du matériel		444									
Epuration SADI - LE TOUVET	Moteur translation 1	Renouvellement complet du matériel		1 333									

Dotations non actualisées en Compte au : 31/12/2022	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total (€)
<b>Dotations(€)</b>	23 425	34 899	34 899	34 899	34 899	34 899	34 899	34 899	34 899	34 899	11 474	<b>348 990</b>

Coefficients en Compte au : 31/12/2022	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Coefficient de la dotation</b>	1,000000	1,021280	1,141461	1,072160	1,116115	1,116115
<b>Coefficient de report de solde</b>	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000

Bilan financier en Compte au : 31/12/2022	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total (€)	
<b>Dotation actualisée (€)</b>	23 425	35 642	39 836	37 417	38 951	38 951	<b>214 222</b>	
<b>Report de solde actualisé (€)</b>	0	21 881	30 606	11 201	- 22 418	- 24 145		
Non Programmé au contrat	PARTIEL	1 544	14 892	16 392	17 145	22 982	12 493	<b>85 448</b>
	TOTAL		2 805	20 595	17 409	16 249	9 802	<b>66 860</b>
Programmé au contrat	PARTIEL		1 225	6 410				<b>7 635</b>
	TOTAL		7 996	15 843	36 482	1 447	11 352	<b>73 120</b>
<b>Total renouvellement(€)</b>	<b>1 544</b>	<b>26 918</b>	<b>59 240</b>	<b>71 036</b>	<b>40 678</b>	<b>33 647</b>	<b>233 063</b>	

Renouvellement Réalisé en Compte année : 2022	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
PR 4G Les Iles - LE CHEYLAS	Ballon Anti béliér	Renouvellement complet du matériel	10/03/2022	2 075
PR 2G Gare SNCF - GONCELIN	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel	12/05/2022	521
PR 1D La Frette - LE TOUVET	Pompe 1	Renouvellement complet du matériel	24/10/2022	2 479
Epuration SADI - LE TOUVET	AG004 Agitateur fosse matière de vidange	Renouvellement complet du matériel	05/12/2022	2 393
Epuration SADI - LE TOUVET	AG005 Agitateur fosse matière de vidange	Renouvellement complet du matériel	30/06/2022	2 498
Epuration SADI - LE TOUVET	AG003A agitateur 1 zone aération	Renouvellement complet du matériel	11/05/2022	8 854
Epuration SADI - LE TOUVET	Préleveur Sortie Station	Remplacement de composants ou rénovation	13/10/2022	2 615
Epuration SADI - LE TOUVET	Automate	Remplacement de composants ou rénovation	05/01/2022	1 173
Epuration SADI - LE TOUVET	Automate de la serre	Remplacement de composants ou rénovation	12/01/2022	354
Epuration SADI - LE TOUVET	Variateur pompe relevage n°1	Renouvellement complet du matériel	06/09/2022	1 165
Epuration SADI - LE TOUVET	Variateur pompe relevage n°2	Renouvellement complet du matériel	19/01/2022	1 169
Epuration SADI - LE TOUVET	SE101 Centrifugeuse	Remplacement de composants ou rénovation	08/09/2022	7 558
Epuration SADI - LE TOUVET	Potence + treuil D 63	Remplacement de composants ou rénovation	11/05/2022	793
<b>Total</b>				<b>33 647</b>

## ANNEXES COMPLEMENTAIRES

